



BULLETIN MUNICIPAL DE MI-MANDAT

Le Rousset-Marizy

N°8

lerousset-marizy.fr

2024



INFOS PRATIQUES

COMMERCES

VIVAL

Alimentation Générale, Tabac, Presse,
Retrait d'argent, Point relais colis

Le Bourg - Marizy
Tél : 03 85 24 63 64



LA BON'HEURE

Boulangerie, Pâtisserie, Snacking, Café

Le Bourg - Marizy
Tél : 06 36 08 15 86

COMMERCES ITINÉRANTS

AU PETIT MISTRAL

Food Truck - 1 mercredi sur 2 - Semaines paires

Tél : 07 78 57 24 62

PIZZA TRUCK

1 mercredi sur 2 - Semaines impaires

Tél : 06 29 44 75 23



RESTAURANTS

LE MONTCHAPPA

Restaurant

Le Bourg - Marizy - Tél : 03 85 24 54 20

L'IMPREVU

Restaurant

Lac du Rousset - Tél : 06 75 28 32 98



AU FOUR ET AU MOULIN

Pizzas à emporter ou à manger sur place

94, route de l'Arconce - Marizy - Tél : 07 68 86 89 59

OÙ DORMIR ?

LES LILAS DE SAINT-QUENTIN

Gîte

Saint-Quentin - Le Rousset
Tél : 06 89 12 34 77

LE MONTCHAPPA

Chambres d'Hôtes

Le Bourg - Marizy
Tél : 03 85 24 62 80



LES HIRONDELLES

Gîte

Saint Quentin - Le Rousset
Tél : 06 22 95 26 33

SOMMAIRE

Edito du maire.....	3-4
Voirie.....	5-6
Projets et travaux.....	7-17
Budget.....	18-19
Informations communales.....	20-28
La vie du village.....	29-32
La vie associative.....	33-38
Le Grand Charolais.....	39-50
Le Pays Charolais-Brionnais.....	51-55
Notre école.....	56-58
Etat civil.....	59

MÉMO



MAIRIE DE MARIZY

Mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h

☎ 03 85 24 61 92

MAIRIE ANNEXE DU ROUSSET

Lundi de 8 h à 12 h

☎ 03 85 24 60 14

@ mairielerousset-marizy@yahoo.com

Toutes les informations concernant
notre commune sont sur le site :

www.lerousset-marizy.fr



NUMÉROS D'URGENCE

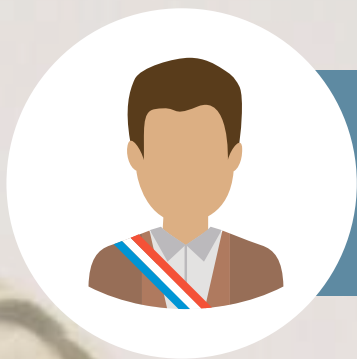
SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ENEDIS urgence dépannage : 09 72 67 50 71

SAUR urgence 24h/24h : 03 60 56 40 49



EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Eu égard aux très importants changements qui modifient l'administration d'une commune, nous avons décidé de vous proposer un bulletin municipal de mi-mandat, différent, plus étoffé, ne se limitant pas aux informations strictement communales mais prenant en compte cette évolution qu'il nous semble indispensable de connaître.

Une commune ne dispose plus de l'autonomie financière et de la compétence générale dont elle jouissait naguère. La création des intercommunalités en 1992, puis la fusion de celles-ci organisée par la loi NOTRE du 7 août 2015, qui crée de plus importantes communautés de communes, s'accompagne d'un transfert de compétences des communes vers la communauté de communes dont elles relèvent.

Il en est ainsi de la gestion des ordures ménagères et des déchèteries, de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, qui désormais n'est plus conçu à l'échelle d'une commune mais à celle du territoire de toute la communauté de communes. Le Grand Charolais, dont Le Rousset-Marizy est membre, rédige actuellement ce document d'urbanisme fondamental qui devrait être adopté fin 2025. Il représente un enjeu très important pour les communes car le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) détermine notamment les zones qui seront susceptibles d'être urbanisées et donc d'accueillir de nouvelles constructions et de nouveaux habitants.

Au plus tard, au 1er janvier 2026, la compétence « eau et assainissement » sera elle aussi de la responsabilité de la communauté de communes du Grand Charolais. D'ores et déjà, chaque commune produit un état des lieux de son organisation actuelle.

Plus anecdotiquement, les habitants du Rousset-Marizy, peuvent désormais utiliser les services de la déchèterie de La Guiche bien que celle-ci dépende de la

communauté de communes du Clunisois. Le Président du Grand Charolais, Gérald GORDAT, et l'ensemble du conseil communautaire, ont accepté que les Mariziens Roussetois puissent porter leurs déchets à La Guiche et ont à cette fin signé une convention avec leur alter ego clunisois.

Au nom de tout le conseil municipal et des habitants de notre commune, je tiens à renouveler ma profonde reconnaissance à Gérald et à mes collègues délégués communautaires, qui ont bien compris la légitimité de notre demande à laquelle ils ont accédé tout en préservant l'équilibre financier du budget « ordures ménagères ».

Il en va de même pour l'utilisation dans le cadre scolaire des piscines. Désormais, le coût des transports qui acheminent les enfants à la piscine de La Guiche, sera pris en charge par le Grand Charolais bien que là aussi cet équipement intercommunal appartienne à la communauté de communes du Clunisois.

Comme vous l'observez, les décisions de la communauté de communes produisent des effets directs dans notre quotidien. Dans la nouvelle organisation territoriale voulue par le législateur, les intercommunalités sont certainement, avec la Région, l'entité à laquelle il aura été transféré le plus de compétences et de moyens financiers.

Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur la pertinence ou au contraire l'inadaptation de ce millefeuille administratif. Il me semble juste important de souligner cette réalité qui s'accroîtra dans les années qui viennent et de bien prendre conscience de l'importance croissante du rôle des communautés de communes.

Il est également un partenaire aussi précieux que méconnu pour notre commune, qui fait l'objet d'une présentation dans ce numéro : c'est le Pays Charolais Brionnais. Petite structure d'une quinzaine de personnes, présidée par Jean-Marc NESME, maire de Paray-le-Monial, le Pays Charolais Brionnais assiste Le Rousset-Marizy avec beaucoup d'efficacité et de dévouement dans l'examen de ses

demandes d'autorisation d'urbanisme et la vérification des dossiers, ô combien complexes, des subventions accordées dans le cadre des différents fonds européens.

Il me semble enfin utile de mentionner que toutes les collectivités, et en général tous les secteurs professionnels de notre pays, doivent faire face à une accumulation de normes, de contrôles de la part de certains services de l'Etat, qui deviennent, écrivons-le, insupportables, tant ils entravent les activités des uns et des autres.

Le Rousset-Marizy n'échappe pas à cette folie normative, aussi infondée que comminatoire. Le dernier exemple que je puis livrer à votre examen, est un courrier du désormais célèbre OFB (Office Français de Biodiversité), honni des exploitants agricoles. Il était reproché à notre garde de pêche de ne pas retirer assez rapidement les feuilles qui s'accumulaient devant la grille de la pelle de l'étang ; la commune encourait une amende de 1500€ sanctionnant cette terrible infraction. C'est la première année que nous faisons l'objet d'une telle menace. Une preuve de plus que « NOUS MARCHONS SUR LA TÊTE ».

Malgré tout, il fait bon vivre dans notre commune, en dépit des petits tracasseries auxquels nous devons tous faire face. Je profite de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble du personnel municipal, qui, chacun et chacune dans ses fonctions, travaillent au service de l'intérêt général. Je n'oublie pas non plus le rôle majeur que jouent tous les bénévoles des associations dans l'animation de la vie de notre commune, en proposant de nombreuses activités et manifestations. Enfin, je remercie toutes les habitantes et les habitants de notre commune qui nous aident par leurs conseils, leurs suggestions mais aussi leurs « critiques » à nous améliorer, à répondre au mieux aux attentes et besoins, et le cas échéant, à corriger nos erreurs. Errare humanum est.

Sachez que l'équipe municipale demeure à votre écoute et à votre disposition. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Avec mes cordiales et dévouées salutations.

E. Rey



SUR NOS ROUTES...

La Communauté de communes du Grand Charolais reste le gestionnaire principal de notre voirie communale, à savoir près de 70 Kilomètres de routes goudronnées qui traversent nos villages.

Comme les années précédentes, nos chemins ont fait l'objet d'un état des lieux afin de déterminer les travaux à prévoir.

En début d'année se tenait la réunion de secteur, permettant de sélectionner les devis établis par les services de la Communauté de communes, afin de partager le montant de l'enveloppe allouée à chaque commune.

Sur 2023, l'inflation des coûts, tant sur les matériaux que sur la main d'œuvre, a contraint à diminuer les montants des travaux ; c'est donc un budget de 75 155 € TTC qui nous fut attribué (contre près de 90 000 € habituellement).

Il faut noter que chaque commune de notre secteur a dû revoir à la baisse ses exigences de travaux. Cependant, après de longues discussions, chacun a su trouver un équilibre.

Par conséquent, au sein de la commission voirie de notre conseil municipal, un délicat travail de priorisation des travaux s'est effectué : l'analyse du niveau de dégradation des routes, leur fréquentation quotidienne ainsi que leur secteur géographique sur la commune, ont permis à l'entreprise COLAS d'intervenir au mieux.

ESTIMATION PREVISIONNELLE RECAPITULATIVE

DEVIS Travaux neufs et grosses réparations

Grosses réparations	Route des Croux	7025,25€
Grosses réparations	Route des Croux Mitoyen	2 292,45 €
Grosses réparations	Chemin des Apports	3312,50€
Travaux neufs	Route de la Croix des Fleurs	3159,50 €
Grosses réparations	Route de Pouilloux	7 633,44 €
Travaux neufs	Route de Cray	15 948,50 €
Grosses réparations	Route de Cray	14 548,68 €
Grosses réparations	Chemin de Plaisance	2 088,90 €
Travaux neufs	Route de Noireux	2 241,25 €
Travaux neufs	Route de Noireux	164,00 €
MONTANT TOTAL H.T.		58 414,47 €
Montant révision des prix : valeur de 01/2023 (JO 16/03/2023)		4 215,46 €
MONTANT ACTUALISE (base 10 2021)		62 629,93 €
T.V.A. 20%		12 525,99 €
MONTANT TOTAL T.T.C.		75155,92 €

Concernant 2024, le budget voirie nous étant affecté devrait approximativement être identique.

Cette fin d'année 2023 a été marquée par la réfection totale du pont « Creux Terrier », situé Route des Vernes Bredas, sur la commune déléguée de Marizy.

Cet ouvrage d'art, dont le Grand Charolais assure la gestion, nécessitait d'importants travaux.

Après un long et lourd dossier administratif, conduit habilement par le Syndicat mixte des eaux de la Bourbince, l'entreprise THIVENT a réalisé, au cours du dernier trimestre 2023, les travaux suivants :



- Démontage de l'ancien pont
- Terrassement
- Pose de nouveaux éléments préfabriqués
- Empierrement des abords
- Remise en place du lit de la rivière
- Finition de la route
- Pose de barrières de sécurité

Le 15 Janvier 2024, l'ensemble des acteurs de cette rénovation s'est retrouvé sur place, pour un état des lieux et la réception de ce bel ouvrage.

Le financement de ces travaux est composé pour 80% de fonds européens et de crédits de l'agence de l'eau Loire Atlantique. Les 20 % restant à la charge de la Communauté de communes.

Nous remercions vivement le Grand Charolais sans la participation financière duquel ces travaux n'auraient pas pu être pris en charge sur le budget communal.

Comme d'habitude, le budget communal est sollicité pour des travaux de fossés, de renforcement d'aqueducs sur nos chemins non goudronnés.

Les bâtiments communaux

L'ancienne scierie Bonin a fait l'objet de quelques aménagements :

- Pose de portes par les Établissements SIGNOL
- Pose de bardage par nos employés communaux
- Raccordement électrique par ENEDIS
- Dès ce début d'année, l'entreprise BRETINIÈRE, interviendra pour les installations électriques intérieures.

Le stationnement des bus scolaires, tracteur et autres matériels est ainsi davantage sécurisé.

Le conseil municipal reste toujours en réflexion sur le devenir du second bâtiment de la scierie. Plusieurs pistes sont à l'étude.

Nous remercions sincèrement Gilles, Laurent et Pierre-Antoine pour leurs actions quotidiennes sur le terrain. Leur efficacité, leur implication et leur réactivité en cas d'urgence, assurent à notre commune un agréable cadre de vie et permet au lac du Rousset de connaître une fréquentation plus importante au fil des ans.



RÉNOVATION DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA MAIRIE DE MARIZY

Les employés municipaux ont réhabilité, isolé et aménagé l'appartement situé au-dessus de la mairie de Marizy, pour en faire un logement plus fonctionnel et lumineux, qui accueille aujourd'hui un locataire. Une très belle réussite !



L'AMÉNAGEMENT DU LAC DU ROUSSET



Notre projet initial de passerelle, après avoir non sans mal et sans peine obtenu l'accord des services de l'Etat, qui finirent par accepter l'un des tracés proposés par notre bureau d'études, se heurte désormais à deux obstacles majeurs :

L'un, imposé par l'administration, consiste en l'obligation de la mise en place d'un plan de gestion placé sous l'autorité du Syndicat mixte du Bassin versant de la Bourbince qui porte l'animation du site Natura 2000 des Etangs à Cistude d'Europe du Charolais (Pouilloux, Martigny-le-Comte, Le Rousset-Marizy). Vous pourrez lire quelques savoureux extraits de ce plan de gestion dans les pages suivantes ; il y est question :

- De recréer des mares qui n'ont jamais existé, les nappes d'eau le long de la D33 étant le résultat des seuls débordements de lac du Rousset dans un contexte de forte pluviosité ;

- D'interdire l'accès des véhicules des pêcheurs à la zone de pêche pour ne pas risquer d'écraser une des 6 ou 7 cistudes recensées ; les pauvres pêcheurs devant alors parcourir 200 mètres lestés de tout leur attirail ;

- Mieux encore, de proscrire « l'utilisation des supports de cannes à pêche, parasol, tentes, etc... à planter dans les sol (...) », pour ne pas embrocher une tortue qui pourrait se trouver en-dessous !!

- Enfin, de signer la charte Natura 2000 qui ressert davantage encore le nœud de l'étranglement réglementaire, dans la boucle duquel nous tentons tant bien que mal de faire émerger un projet participant de l'attractivité de notre commune.

Face à cette dépossession de notre gestion du lac du Rousset et les conséquences catastrophiques qu'aurait l'application de ce plan sur l'activité de la pêche, le conseil municipal a décidé de ne pas l'accepter et de travailler sur un autre projet d'aménagement du site.

L'autre obstacle, tout aussi rédhibitoire, prend la forme d'un recours judiciaire promis par l'Association Ornithologique et Mammologique de Saône-et-Loire dont le siège est à Chalon-sur-Saône, qui, après avoir annoncé que le site du Rousset ne présentait pas grand intérêt environnemental, crie à la disparition des oiseaux et de toute espèce si une passerelle entre les deux rives était créée !



Même si nous avons, à l'instar du projet center parcs, toutes les chances de l'emporter devant les tribunaux, nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de perdre de 2 à 4 ans en procédures de première instance et d'appel.

Là aussi, nous marchons sur la tête : entre l'accumulation de normes et règlements inopérants, infondés, vains et la menace permanente de se retrouver devant un tribunal, qui finit par dissuader tout porteur de projet, c'est toute la ruralité qui est pénalisée et son développement qui devient quasi impossible.

La détermination et le pragmatisme de la municipalité ont conduit celle-ci à proposer dans l'urgence un second projet qui bénéficiera des études environnementales et bathymétriques déjà réalisées.

Il est certes plus modeste, et donc moins onéreux, mais son principal atout réside surtout dans le fait

qu'il est en mesure de dégager l'adhésion de toutes les parties directement ou plus lointainement intéressées à son aboutissement. L'essentiel désormais est que les travaux puissent débuter le plus rapidement possible.

Vous découvrirez un aperçu de ce second projet à travers le document réalisé par notre partenaire et conseil : l'Agence Technique Départementale, laquelle, après quelques longs mois de ralentissement de l'activité puis de sommeil, a été relancée sous l'impulsion du Conseil départemental, à la plus grande satisfaction des petites communes comme la nôtre.

Bien sûr, ce projet situé dans le prolongement du restaurant « l'Imprévu », peut encore évoluer, mais en prenant connaissance de ces quelques pages, vous posséderez déjà une bonne idée de ce que nous souhaitons accomplir.



1 COMPTE RENDU DE REUNION

1.1 ORDRE DU JOUR

Du fait des enjeux environnementaux du projet, le Conseil municipal a décidé de ne pas retenir le scénario prévoyant une passerelle traversant l'étang et de concentrer son projet sur un parcours sportif dans le massif boisé de la rive sud et la création d'observatoires de faune en bord d'étang.

Le rendez-vous sur site du **jeudi 11 octobre 2023** avait pour objectif d'arpenter le nouveau périmètre du projet et d'en arrêter le programme.

1.2 PRINCIPES RETENUS

Le projet prévoit de valoriser à la fois :

- L'étang ;
- Le chemin du Tacot ;
- Le massif boisé,

Il se développera autour de 2 axes :

- L'observation de la faune et de la flore ;
- L'activité physique et de plein air.

Ainsi, le projet se situera dans le massif forestier au sud-est de l'étang, et formera une boucle d'environ 1 200 mètre linéaire. Le long de ce parcours, les usagers rencontreront :









- Des agrès sportifs, éventuellement une station de fitness en extérieur, jalonnant le parcours ;
- Des postes d'observation et de découverte de la faune en bordure d'étang.

Une première partie de ces aménagements bordera le chemin du Tacot, entre l'aire de jeux du restaurant et la gare du Rousset, et le retour se fera par un sentier partiellement aménagé.

Ce projet pourrait être également l'occasion de renouveler les jeux existants, voire créer une nouvelle aire de jeux sur l'esplanade de la Digue, pour inviter les usagers de la RD33 à s'arrêter.



Légende :

-  Le projet consiste en l'aménagement d'un sentier forestier, longeant en partie l'étang. Formant une boucle de 1 200 m linéaire, il emprunte l'ancien chemin du Tacot, entre la guinguette et la gare du Rousset. Le reste de l'itinéraire nécessitera des interventions de balisage et de stabilisation.
-  le sentier sera jalonné d'agrès, et proposera un parcours sportif à ses usagers. Les agrès seront disposés en encoches, en bord de sentier.
-  pour sa partie longeant l'étang, le sentier proposera également des accès à des postes d'observation de la faune. Les accès seront soit des sentiers simples en cailloux, soit des passerelles en bois.
-  Au point de départ du sentier se trouve une aire de jeux, son état est dégradé. Dans les opportunités offertes par son renouvellement figure la création d'une station de fitness, accompagnée de quelques jeux renouvelés.
-  le pour tour de l'étang propose plusieurs aires de stationnement, il n'est pas proposé d'augmenter leur nombre.
-  Au bord de l'étang se trouve également un restaurant.
-  le chemin du Tacot se prolonge jusqu'à la digue de l'étang et l'esplanade de la digue.
-  l'esplanade de la digue est visible de la route départementale n°33. La création d'une aire de jeux est envisageable et permettrait d'attirer des visiteurs passant à proximité.

1.3 EXEMPLES DE POSTES D'OBSERVATION



Observatoire à oiseaux Val Dieu - Val Dieu, 4880 Aube, Belgique - www.cirkwi.com



<https://www.marcanterra.fr/2-bois-plantes/45-abris-d-039-observation.html>

1.4 EXEMPLES DE CHEMINS D'ACCES



<https://broceliande.guide/Balade-naturaliste-autour-de-l-Etang-de-Paimpont>



<https://www.lne-asso.fr/les-sentiers-dinterpretation/>

1.5 EXEMPLES DE PARCOURS SANTE FORESTIERS



1.6 SUITES DONNEES PAR L'AGENCE

Dans la continuité de cette première approche, les étapes à suivre seront les suivantes ;

- Solder le précédent marché de maîtrise d'œuvre, car le programme de l'opération et son enveloppe budgétaire ont été modifiés ;
- Contractualiser autour d'un nouveau projet (programme et enveloppe) ;
- Consulter les partenaires financiers quant à la poursuite des aides ou la nécessité de faire de nouvelles demandes ;
- Consulter les partenaires institutionnelles concernant le caractère patrimonial du site.

IP01	Restauration des mares forestières				Priorité 1	
Objectifs à long terme OLT 1.1 - Conserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités	Objectifs du Plan de gestion OPG 1.12 - Restaurer les milieux à enjeux majeurs		Objectifs de l'action Reconstituer et entretenir un réseau de mares annexes de l'étang			
Période d'intervention 2024, 2026, 2028	Superficie/ linéaire concerné 300 m ²		Périodicité Ponctuelle			
Espèces/habitats concernés	Cistude d'Europe ; amphibiens / 9190-Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>					
<p>Contexte / Problématique</p> <p>La disposition d'un réseau de mares à proximité du lieu de ponte est un facteur favorisant la réussite de reproduction des Cistudes d'Europe. Celles-ci, dépourvues de prédateurs, servent d'abri pendant plusieurs mois aux jeunes tortues, nouvellement écloses, avant leur retour à l'étang. Cependant, une partie de l'habitat d'intérêt communautaire 9150 (Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>) est en mauvais état de conservation, du fait d'un remblaiement des sous-bois pour aménagement des zones de parking pour les places de pêche. De ce fait, le réseau de mares annexes disponibles est très réduit à proximité de l'étang du Rousset, et plus particulièrement vers la zone de ponte identifiée.</p> <p>Descriptif de l'action</p> <p>L'action consiste en un creusement d'au moins 6 mares dans le boisement au Nord de l'étang, entre la RD33 et le bout de la piste carrossable. Ces mares auront des dimensions approximatives 12 x 6 mètres et environ 1 mètre de profondeur maximum et seront réalisées avec des berges en plusieurs paliers successifs (voir coupe schématique ci-dessous et Carte 1). D'une manière générale, les interventions liées à la restauration et/ou l'entretien des mares devront se faire à l'automne/la fin de l'été (octobre et novembre/août - septembre), période de moindre impact pour les espèces susceptibles d'utiliser le site (recherche de nourriture, reproduction ou hibernation). Aucune végétation ne sera amenée dans les mares restaurées, on privilégiera l'installation spontanée des plantes localement disponibles.</p> <p>Précautions</p> <p>Aucune circulation d'engins, ni stockage de matériaux ne sera autorisé sur les places de pêche du site de ponte. L'apport d'espèces exotiques et/ou rudérales sur les zones perturbées pendant la phase chantier est à éviter absolument. Les précautions à prendre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyage des engins de chantier à l'arrivée sur le site puis en cas de circulation dans les zones susceptibles d'être contaminées ; stockage des terres végétales sur une zone étanche et recouverte d'un géotextile afin de ne pas être contaminée ; aucun apport de terre exogène ne doit être réalisé pendant la phase travaux. <p>Suite à donner à l'action</p> <p>La gestion des mares devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, ces milieux ont tendance à se combler de manière naturelle. L'état d'atterrissement sera donc surveillé une fois tous les 2 ans en début d'été. Un curage léger, idéalement manuel, sera envisagé à l'automne suivant si un comblement est observé.</p>						
Maître d'ouvrage Commune	Partenaires techniques CEN BFC ; OFB ; SHNA		Maître d'œuvre Commune	Partenaires financiers		
Investissement						
Fonctionnement	Creusement des mares : 6000 € (2024) ET : 4 JH de préparation de chantier (2024) ; 6 JH/2 ans curage des mares (2026, 2028) GP : 1 JH encadrement du chantier (2024) ; 1 JH/2 ans surveillance d'atterrissement (2026, 2028)					
Résultats à atteindre	Présence d'un réseau de mares fonctionnel pour la faune inféodée					
Lien avec d'autres actions du PdG	IP03 – Gestion intégrée des zones principales d'activité des espèces patrimoniales MS01 – Gestion de la circulation motorisée autour de l'étang du Rousset					
Indicateurs de réalisation	Nombre de mares créées					
	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Calendrier prévisionnel	X		X		X	
Moyens humains	Maire / élu en charge					0
	Employé mairie					0
	Équipe technique	4		6		16
	Garde pêche	1		1		3
Coûts	Investissement					0 €
	Fonctionnement	6 000 €				6 000 €
TOTAL	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €

Illustration

MS01	Gestion de la circulation motorisée autour de l'étang du Rousset			Priorité 1		
Objectifs à long terme OLT 1.2 – Conserver les populations d'espèces patrimoniales	Objectifs du Plan de gestion OPG 1.22 – Favoriser les espèces animales patrimoniales	Objectifs de l'action Améliorer le potentiel d'accueil du site vis-à-vis des Cistudes d'Europe ; réduire le risque de blessure/mortalité				
Période d'intervention 2024	Superficie/ linéaire concerné	Périodicité Ponctuelle				
Espèces/habitats concernés						
<p>Contexte / Problématique L'étude menée par la SHNA sur la reproduction de la Cistude d'Europe sur l'étang du Rousset (LERAT D., 2020) a mis en évidence la zone utilisée par les tortues femelles pour la ponte. À la surprise générale, il s'agit d'un secteur actuellement fréquenté par les pêcheurs, mais également par les voitures. Le risque d'écrasement des femelles en activité de ponte et/ou des jeunes émergents est donc très élevé.</p>						
<p>Descriptif de l'action L'action consiste en une installation de barrière physique, <u>fermée à clé</u>, à l'entrée du chemin menant de la RD33 vers les postes de pêche au Nord de l'étang, pour empêcher toute circulation d'engins motorisés. <u>Un passage piétonnier sera aménagé sur le côté de la barrière.</u> Afin de garantir un accueil de pêcheurs malgré cette interdiction de circuler, un espace de parking sera réalisé à l'entrée du secteur (Carte 1). Ainsi, la distance à parcourir à pied depuis le parking jusqu'à la place de pêche la plus éloignée sera de 200 mètres maximum.</p> <p>Suite à donner à l'action Vérifier le respect de l'interdiction de circuler</p>						
Maître d'ouvrage Commune	Partenaires techniques	Maître d'œuvre Commune	Partenaires financiers			
Investissement	Achat et pose de la barrière : 2000 € Aménagement d'un espace de parking : 1500 €					
Fonctionnement						
Résultats à atteindre	Absence de circulation motorisée dans la zone de ponte des Cistudes d'Europe					
Lien avec d'autres actions du PdG	IP03 – Gestion intégrée des zones principales d'activité de la Cistude d'Europe					
Indicateurs de réalisation	Aucune tortue écrasée sur le site de ponte					
	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Calendrier prévisionnel	X					
Moyens humains	Maire / élu en charge					0
	Employé mairie					0
	Équipe technique					0
	Garde pêche					0
Coûts	Investissement	3 500 €				3 500 €
	Fonctionnement					0 €
TOTAL	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €

IP01	Restauration des mares forestières				Priorité 1	
Objectifs à long terme OLT 1.1 - Conserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités	Objectifs du Plan de gestion OPG 1.12 - Restaurer les milieux à enjeux majeurs		Objectifs de l'action Reconstituer et entretenir un réseau de mares annexes de l'étang			
Période d'intervention 2024, 2026, 2028	Superficie/ linéaire concerné 300 m ²		Périodicité Ponctuelle			
Espèces/habitats concernés	Cistude d'Europe ; amphibiens / 9190-Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>					
<p>Contexte / Problématique</p> <p>La disposition d'un réseau de mares à proximité du lieu de ponte est un facteur favorisant la réussite de reproduction des Cistudes d'Europe. Celles-ci, dépourvues de prédateurs, servent d'abri pendant plusieurs mois aux jeunes tortues, nouvellement écloses, avant leur retour à l'étang. Cependant, une partie de l'habitat d'intérêt communautaire 9150 (Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>) est en mauvais état de conservation, du fait d'un remblaiement des sous-bois pour aménagement des zones de parking pour les places de pêche. De ce fait, le réseau de mares annexes disponibles est très réduit à proximité de l'étang du Rousset, et plus particulièrement vers la zone de ponte identifiée.</p> <p>Descriptif de l'action</p> <p>L'action consiste en un creusement d'au moins 6 mares dans le boisement au Nord de l'étang, entre la RD33 et le bout de la piste carrossable. Ces mares auront des dimensions approximatives 12 x 6 mètres et environ 1 mètre de profondeur maximum et seront réalisées avec des berges en plusieurs paliers successifs (voir coupe schématique ci-dessous et Carte 1). D'une manière générale, les interventions liées à la restauration et/ou l'entretien des mares devront se faire à l'automne/la fin de l'été (octobre et novembre/août - septembre), période de moindre impact pour les espèces susceptibles d'utiliser le site (recherche de nourriture, reproduction ou hibernation). Aucune végétation ne sera amenée dans les mares restaurées, on privilégiera l'installation spontanée des plantes localement disponibles.</p> <p>Précautions</p> <p>Aucune circulation d'engins, ni stockage de matériaux ne sera autorisé sur les places de pêche du site de ponte. L'apport d'espèces exotiques et/ou rudérales sur les zones perturbées pendant la phase chantier est à éviter absolument. Les précautions à prendre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyage des engins de chantier à l'arrivée sur le site puis en cas de circulation dans les zones susceptibles d'être contaminées ; stockage des terres végétales sur une zone étanche et recouverte d'un géotextile afin de ne pas être contaminée ; aucun apport de terre exogène ne doit être réalisé pendant la phase travaux. <p>Suite à donner à l'action</p> <p>La gestion des mares devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, ces milieux ont tendance à se combler de manière naturelle. L'état d'atterrissement sera donc surveillé une fois tous les 2 ans en début d'été. Un curage léger, idéalement manuel, sera envisagé à l'automne suivant si un comblement est observé.</p>						
Maître d'ouvrage Commune	Partenaires techniques CEN BFC ; OFB ; SHNA		Maître d'œuvre Commune		Partenaires financiers	
Investissement						
Fonctionnement	Creusement des mares : 6000 € (2024) ET : 4 JH de préparation de chantier (2024) ; 6 JH/2 ans curage des mares (2026, 2028) GP : 1 JH encadrement du chantier (2024) ; 1 JH/2 ans surveillance d'atterrissement (2026, 2028)					
Résultats à atteindre	Présence d'un réseau de mares fonctionnel pour la faune inféodée					
Lien avec d'autres actions du PdG	IP03 – Gestion intégrée des zones principales d'activité des espèces patrimoniales MS01 – Gestion de la circulation motorisée autour de l'étang du Rousset					
Indicateurs de réalisation	Nombre de mares créées					
	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Calendrier prévisionnel	X		X		X	
Moyens humains	Maire / élu en charge					0
	Employé mairie					0
	Équipe technique	4		6		16
	Garde pêche	1		1		3
Coûts	Investissement					0 €
	Fonctionnement	6 000 €				6 000 €
TOTAL	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €

Illustration

MS03		Adoption des pratiques de pêche de loisir peu impactantes pour la faune			Priorité 2		
Objectifs à long terme OLT 1.2 – Conserver les populations d'espèces patrimoniales		Objectifs du Plan de gestion OPG 1.22 – Favoriser les espèces animales patrimoniales		Objectifs de l'action Limiter le risque de blessure/mortalité des animaux sauvages			
Période d'intervention 2025		Superficie/ linéaire concerné 46,9		Périodicité Annuelle			
Espèces/habitats concernés		Cistude d'Europe/Places de pêche entre la RD33 et la passerelle					
<p>Contexte / Problématique Les pratiques de pêche de loisir peuvent avoir un impact sur les individus de Cistude d'Europe, notamment lors de captures accidentelles à la ligne de pêche, mais également sur les pontes. Il est ainsi proposé d'adopter les pratiques de pêche alternatives pour les places situés au niveau de la zone d'activité des tortues (entre la RD33 et la passerelle).</p>							
<p>Descriptif de l'action Rédaction de règles à respecter dans le secteur concerné. Ces règles contiendront <i>à minima</i> les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des hameçons sans arillons pour limiter le risque de mortalité en cas d'absorption d'hameçons <u>par la Cistude d'Europe</u> • veiller à ne pas laisser d'hameçons ou de lignes cassées dans l'eau ou sur les berges, ni de nasses et filets • proscrire l'utilisation des amorces industrielles pour la pêche à la carpe, pour éviter de perturber le système digestif des tortues en cas de consommation • proscrire l'utilisation de supports de cannes à pêche, parasols tentes etc. à planter dans le sol. On favorisera les supports type trépieds ou pieds de parasol plats <p>Ces règles seront imprimées sur un panneau rigide qui sera installé à l'entrée de la zone de pêche réglementée, au niveau de la barrière d'interdiction de circulation d'engins motorisés (Action MS01, Carte 1). Suite à donner à l'action</p>							
Maître d'ouvrage Commune		Partenaires techniques OFB		Maître d'œuvre Commune	Partenaires financiers		
Investissement		Impression et installation du panneau : 250 €					
Fonctionnement		EM : 1 JH / action pour la rédaction de la réglementation et du panneau GP : 1 JH / action pour l'installation du panneau					
Résultats à atteindre		Adoption de pratiques en adéquation avec la présence d'espèces à enjeux					
Lien avec d'autres actions du PdG		SP01 – Surveillance du site					
Indicateurs de réalisation							
		2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Calendrier prévisionnel							
Moyens humains	Maire / élu en charge						0
	Employé mairie		1				1
	Équipe technique						0
	Garde pêche		1				1
Coûts	Investissement		250 €				250 €
	Fonctionnement						0 €
TOTAL		0 €	250 €	0 €	0 €	0 €	250 €

EGLISE SAINT-DENIS

PRÉSENTATION DU SITE ET SON CONTEXTE

Extraits du rapport rédigé par M. Edouard de Vimal, Architecte du Patrimoine.



Propriété de la commune nouvelle du Rousset-Marizy (01/01/2016), l'église Saint-Denis est située dans le bourg du Rousset, en contrebas de la route. Datée des XIe et XIIe siècles, l'église est située au nord du modeste bourg, pourtant siège d'un archiprêtre du diocèse de Mâcon jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Deux églises annexes dépendant du Rousset (Noireux et Mary) des querelles incessantes entraînerent des difficultés d'entretien de l'édifice. Bien que quelques travaux furent entrepris en 1820-1821, son état de délabrement était tel que l'église fut fermée par l'évêque en 1840. Plusieurs campagnes de travaux au XIXe siècle permirent sa réouverture.

Composée d'une nef plafonnée et d'un chœur voûté de deux travées (dont la première soutient le clocher), l'édifice a un aspect massif, renforcé par de puissants contreforts asymétriques au droit du clocher. L'ensemble est couvert en tuiles plates. Les maçonneries de moellons sont enduites, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

L'église n'est pas protégée au titre des Monuments historiques.

Des travaux de différente nature sont à réaliser :

En priorité, un drain en pied de la façade Sud, enfoui d'environ 1,2m sous le niveau du sol (en lieu et place du drain actuel vraisemblablement à seulement 40cm et que l'intérieur de l'église est fortement encaissé)

Ensuite, le contrôle de la bonne évacuation des eaux pluviales et la mise en place de regards de visite/branchement.

Une purge des enduits ciment qui menacent de tomber s'impose, puis le rejointoiement de la maçonnerie au mortier de chaux pour éviter que l'eau ne rentre dans les murs (en attendant une réfection complète des enduits)

L'angle Nord-Est de la sacristie est fortement lézardé (les fissures se retrouvent également à l'intérieur) à cause de fondations peu profondes et d'un terrain fortement accidenté, qui glisse sous l'effet des ruissellements successifs.

LA CHAPELLE DE SAINT QUENTIN ENTRE LE XIIÈME ET LE DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE

La mise en valeur de notre patrimoine

La commune de Le Rousset-Marizy se trouve dans une région touristique très riche en monuments qui sont la mémoire de la puissance et la richesse du Duché de Bourgogne.

Le rayonnement de l'abbaye de Cluny nous a laissé 2 églises du XIème et XIIème siècle, Saint Denis du Rousset et la Chapelle de Saint Quentin.

La Chapelle de Saint Quentin est quant à elle inscrite au titre des monuments Historiques.

Nous avons identifié pour cette Chapelle quelques désordres et avons la volonté de les résoudre ainsi que de la mettre en valeur, car bon nombre de touristes viennent sur ce site qui fait partie de la route des églises Romanes à visiter.

Nous avons remarqué que les touristes qui viennent sur ce site n'ont malheureusement aucune explication sur l'histoire de cette chapelle, son ancienneté et ses principes de construction.

En 2023, une « mission diagnostic » a donc été réalisée par une équipe pluridisciplinaire emmené par un



architecte du Patrimoine, Edouard de Vimal, qui est intervenu sur les écuries de Chaumont-Laguiche.

Cela a permis dans un premier temps de documenter l'histoire de la chapelle de Saint Quentin et de proposer une programmation de travaux sur ce bâtiment afin de pallier les désordres et de mettre en valeur ce site en lien avec l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin.

Cette association joue un rôle essentiel pour le développement du rayonnement de cette chapelle avec l'organisation chaque année de la fête du 15 Août afin de contribuer par un complément de ressources aux travaux d'aménagement du site ou de la Chapelle.

Pour la mission diagnostic qui a été réalisée au deuxième trimestre 2023, nous avons obtenu de la part de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention à hauteur de 40% du coût HT de cette mission (7 280 €), la participation du Département se montant quant à elle à 5 000 € et celle de l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin à 2 850 €. (coût total de la mission diagnostic: 18 200 € HT).

En décembre 2023, nous avons initié avec l'Architecte la tranche n°1 de travaux qui aura lieu en 2025, l'année 2024 étant celle de la rédaction de cahier des charges, de l'appel d'offres envers les entreprises et du dépôt de dossier auprès de la DRAC, de la Région, du Département, de la Fondation du Patrimoine et autres acteurs pouvant financer ces travaux. Une première enveloppe de 200 000 € HT pouvant être subventionnée à hauteur de 80% par les acteurs étatiques est envisagée pour restaurer à l'identique la couverture en lauzes, reprendre quelques éléments de structure dans le clocher, repenser la ventilation de la Chapelle, décrouter les enduits ciment sur un mètre

de haut pour traiter l'humidité, rouvrir une porte latérale au sud

Une mise en valeur des extérieurs sera également réalisée avec le concours de l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin qui va prochainement faire électrifier la cloche.

D'ores et déjà nous remercions les donateurs qui souhaiteraient participer à ce beau projet. Ils peuvent se mettre en relation avec l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin à l'adresse courriel suivante: associationsaintquentin@gmail.com

Extraits de la NOTICE HISTORIQUE rédigée par Raphaëlle Rivière, historienne et archéologue

Le pouillé du diocèse de Mâcon antérieur à 1412 recense une paroisse intitulée Sanctus Quintinus de Aliis (Saint-Quentin-des-Hauts), relevant du prieuré de Perrecy. Une affiliation qui remonte à un échange de 908 où la chapelle est désignée par «pedra-fixa», soit de «pierre levée»

Un tremblement de terre a secoué la région en 1154 ; la chapelle Saint-Quentin serait donc postérieure à cette date. Mais il faut attendre la fin du XVII^e siècle pour avoir des précisions sur l'édifice et son état.

La visite pastorale de 1675 décrit la chapelle comme élevée au centre d'un cimetière clos d'une palissade avec une grande croix. L'autel dédié à saint Quentin est côté nord, avec une statuette en bois peint. Le chœur a été «blanchi», la nef n'est pas lambrissée. L'auteur décrit une poutre peinte en rouge, sur laquelle sont posées trois figures dont un Christ en croix : l'ensemble constitue une poutre de gloire. Les ouvertures du chœur sont dépourvues de vitrage, la pluie s'infiltré par le toit et provoque de nombreux dégâts

En 1746, l'église est globalement en bon état et restaurée (murs intérieurs de la nef et de l'abside blanchis), alors que le mobilier est «indécent». La nef n'est pas lambrissée, les sols ne sont pas pavés. Elle est accessible par deux portes : la grande, côté occidental, en très mauvais état, et la petite, dans le mur sud. Il n'y a pas de fenêtre dans la nef ; les deux ouvertures cintrées sont donc postérieures au milieu du XVIII^e siècle.

Au XIX^e siècle la chapelle entourée de son cimetière demeure à l'écart du hameau de Saint-Quentin, qui fait partie de la commune de Saint-Marcelin-de-Cray.



Carte postale du début du XXe siècle (AD71. 6 Fi 11214)

Commentaires : La toiture de la nef est déjà couverte de tuiles les façades sont fortement décrépies ; la croix en pierre située dans l'axe ouest, est encore présente

La loi du 12 juin 1861 le rattache à la commune du Rousset.

C'est au cours du XIX e siècle qu'une tempête de grêle se serait abattue sur la région, dévastant les récoltes ; la statuette de Saint Quentin aurait alors été jetée aux orties par les villageois mécontents. La chute brise le nez de la statue.

Lors de l'inventaire des biens dépendants de la fabrique paroissiale du Rousset en 1906, l'église contient des fonts baptismaux en pierre, la chapelle de la Vierge côté sud, en bois avec marchepied en pierre, une table de communion en bois.

Un maître-autel en maçonnerie et bois avec marchepied en pierre. La statuette de saint Quentin, est présente à droite de l'église (soit côté sud).

En 1960, alors que le site de la chapelle Saint-Quentin et ses abords vient d'être classé, un dossier de recensement pour l'inscription de la chapelle au titre des monuments historiques est dressé par Louis Bernard. La nef est plafonnée et la totalité des couvertures sont en pierres de laves sauf la couverture de la nef qui est en tuiles plates.

Ce n'est qu'en 1971 que la chapelle est inscrite en totalité. Avec la création de l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur de la chapelle de Saint-Quentin la même année, commence un programme de restauration de la chapelle, financée en partie par les fêtes annuelles champêtres que l'Association organise depuis 1974.

LA CHAPELLE DEPUIS LES ANNÉES 1970

Un programme de restauration est mené entre 1973 et 1980, par l'Association et la commune, pour remettre en état les couvertures en tuiles et en pierres de lave, rénover les intérieurs et restaurer le clocher. Les abords sont également aménagés avec le parking en contrebas.

La statue de saint Quentin, observée en 1960, a disparu dans le recensement dressé par Oursel en 1979, «que les vers et l'humidité avaient terriblement rongée». Elle a été remplacée solennellement le 15 août 1991 par une nouvelle statue de Saint Quentin, réalisée dans les années 1970 par Jacquine Mousset.

Le plafond de la nef est supprimé probablement après 1981, date de la pose d'un faux-plafond dégageant l'arcade du clocher.

Des vitraux réalisés par le maître-verrier Raymond Picard sont posés dans les ouvertures du chœur, représentant la multiplication des pains et poissons dans les baies latérales et le calice dans la baie d'axe.

En 1989 la couverture en tuiles, déjà présente depuis le début du XX e siècle, est rénovée. C'est sans doute à ce moment-là que le contrefort à la base du clocher est couvert de pierres de lave en remplacement des tuiles.

Les années 1990 sont consacrées aux aménagements extérieurs : assainissement de la périphérie de la chapelle, installation électrique, élargissement de l'escalier d'accès depuis le parking...

Ces aménagements se poursuivent dans les années 2000.



La renégociation de notre dette en 2021 pour diminuer nos charges & des arbitrages immobiliers en 2022 concrétisés en 2023 pour financer de nouveaux projets :

Renégociation de la dette :

La période de fin 2020 et début 2021 était favorable pour souscrire des emprunts à taux faible.

Au cours de cette année 2021 plusieurs actions ont été entreprises sur notre dette afin de diminuer les charges de la commune.

3 prêts ayant servi à financer des rénovations de bâtiments, des travaux pour le restaurant Montchamp et l'achat du lac du Rousset, ont pu être renégociés.

Tout d'abord, 2 prêts sur une durée de 15 ans souscrits en 2010 et 2013 auprès de la Banque Populaire aux taux respectifs de 4.05% et 3.50% ont été renégociés pour le montant des capitaux restant dus, à savoir **80 000 €** au

taux de **0.35%** pendant 6 ans auprès du crédit agricole. Compte tenu des écarts de taux, des économies très substantielles seront constatées chaque année dans les comptes de la commune. **En 2023 nous avons payé 233 € d'intérêt contre 2 340 € précédemment avec les anciens taux. (90% de moins)**

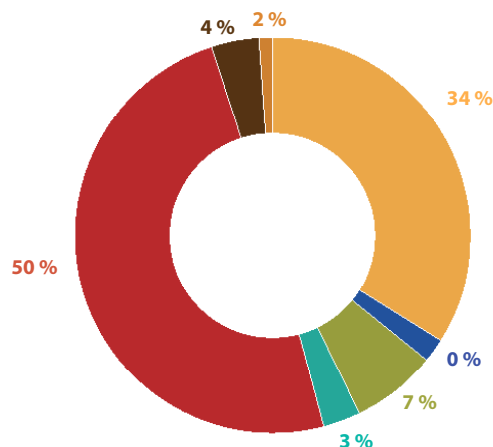
Le prêt ayant servi quant à lui à financer l'achat du lac du Rousset, souscrit en 2015 pour 20 ans à 3.59% a été réaménagé auprès de la même banque pour la durée restant à courir de 14 ans au taux de 0.71% avec là aussi des économies importantes sur le budget de la commune. **En 2023, nous avons acquitté 1 948 € d'intérêts contre 8 804 € précédemment. (78% de moins)**

D

Section de fonctionnement dépenses

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 S'ÉLÈVE À 574 818 €. IL EST RÉPARTI DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

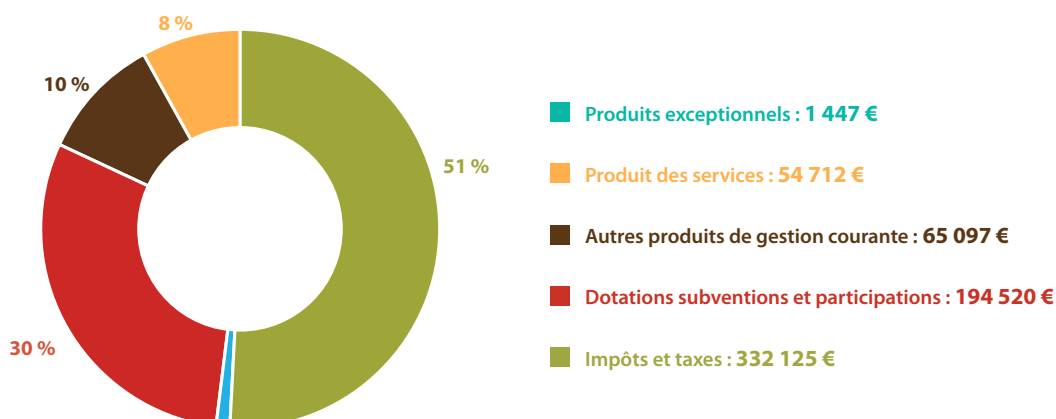
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Opérations d'ordre entre section : 13 000 €
- Charges financières : 16 589 €
- Atténuation de produits : 22 791 €
- Autres charges de gestion courante : 39 651 €
- Charges à caractère général : 195 009 €
- Charges de personnel : 285 778 €



Section de fonctionnement recettes

R

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 S'ÉLÈVE À 647 901 €. IL EST RÉPARTI DE LA MANIÈRE SUIVANTE :





LES CHIFFRES DE 2022

Arbitrages Immobiliers :

La volonté de la commission des finances est de sécuriser les dépenses et d'accroître les recettes.

En 2022, nous avons décidé de proposer à la vente des éléments du patrimoine de la commune qui ne concourent pas aux missions d'intérêt général dont nous sommes les garants.

Nous avons vendu pour 8000 € un local à usage de garage dont nous n'avons plus l'utilité depuis le déménagement des services municipaux dans les locaux de l'ex-scierie de Marizy. La réalisation concrète de cette vente s'est faite en janvier.

Nous avons mis en vente l'ancienne maison dite Picard à Marizy avec 2 logements locatifs.

Un des logements a été vendu pour la somme de 80 000 €.

Le deuxième logement, au prix de 70 000 € net vendeur a reçu plusieurs visites qui n'ont pas abouti en raison de la hausse des taux. Il est aujourd'hui loué par une famille qui pourrait par la suite en devenir propriétaire.

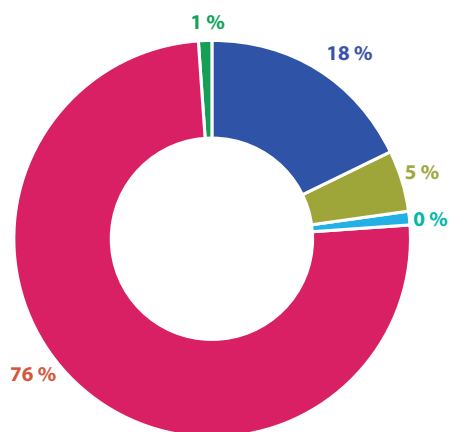
Les produits issus de ces arbitrages viendront alimenter les ressources de la commune et permettront de financer de nouveaux projets d'intérêt général

D

Section d'investissement dépenses

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 S'ÉLÈVE À 749 088 €. IL EST RÉPARTI DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

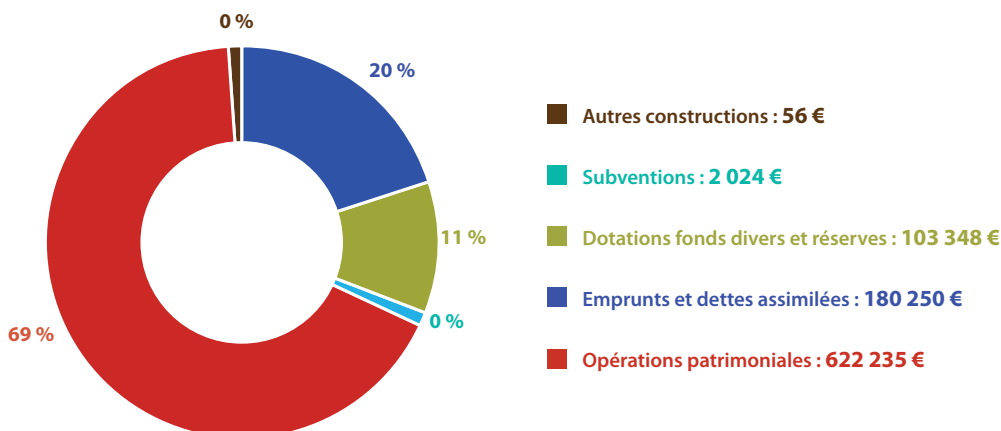
■ Voirie rurale : 2 137 €
■ Lac du Rousset : 5 183 €
■ Immobilisations corporelles : 38 028 €
■ Emprunts et dettes : 133 584 €
■ Opérations patrimoniales : 570 156 €



Section d'investissement recettes

R

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 S'ÉLÈVE À 907 913 €. IL EST RÉPARTI DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



INFORMATIONS COMMUNALES

ADRESSAGE

Après 2 ans de travail, le projet ADRESSAGE initialisé en mars 2020 en collaboration avec le cabinet de géomètre expert ADAGE a été finalisé au premier trimestre 2022.

La pose des 132 poteaux, 172 panneaux de rue a été effectuée entre novembre et décembre 2021 le long des 103 voies (route, chemin, rue, impasse, place) répertoriées sur l'ensemble de la commune.

La distribution de la quasi-totalité des 481 numéros de maison, débutée le Jeudi 20 janvier 2022, a été faite en 3 semaines.

Un complément de numéros a été approvisionné en septembre 2023 pour les nouvelles constructions et 4 panneaux de rue pour remplacer des panneaux vandalisés.

Quatre plaques de résidences secondaires sont encore stockées en mairie du Rousset.

La phase matérielle de ce projet a été menée à bien grâce à la mobilisation des employés municipaux dont il convient de souligner l'implication.



Le Cabinet ADAGE a transmis, début avril 2022, pour le compte de la municipalité, les fichiers des documents de numérotation métrique aux services publics et sociétés de géo localisation.

La communication des nouvelles adresses personnelles, aux différents services et prestataires publics ou privés, était à effectuer individuellement comme indiqué sur le courrier de notification.

Le PIMM'S de Saint Bonnet de Joux a été sollicité par un certain nombre de personnes qui rencontraient des difficultés pour effectuer leur changement d'adresse ou qui ne disposaient pas des moyens informatiques adaptés.

Suite à la décision prise au niveau national de demander aux communes de regrouper dans un fichier « B.A.L. » - Base d'Adresses Locales - l'ensemble des adresses dont elles sont responsables, un transfert a été fait sur ce nouveau logiciel.

Cette tâche a été effectuée courant 2023.

Les adresses numériques sont maintenant intégrées dans les répertoires GPS et dans Google Maps.

ARRIVÉE PROCHAINE D'UNE KINÉSITHÉRAPEUTE

Une kinésithérapeute de retour en Saône-et-Loire installera à partir du 15 juillet son cabinet dans les murs du restaurant scolaire de l'école du Rousset.

Son départ pour la région Rhône-Alpes avait peiné ses nombreux patients qui appréciaient non seulement son grand professionnalisme mais aussi son dévouement et sa gentillesse ; son retour nous réjouit donc tous et s'inscrit pleinement dans la politique municipale qui vise à maintenir et développer des activités commerciales et des services nécessaires à la vie de chacune et de chacun.

Bienvenue à Sung qui a bien voulu, avant d'intégrer son cabinet, nous adresser ces quelques lignes :

« Bonjour, je suis Sung Chu, CHANG YOON, masseur kiné depuis déjà 22 ans. Je suis arrivée en France en 2008 à l'hôpital de La Guiche et après 4 ans j'ai



ouvert mon cabinet dans le même village jusqu'en 2018, année à laquelle je suis partie, avec beaucoup de peine, pour des nouvelles aventures.

Après 6 ans d'absence, je reviens dans la région car depuis mon départ, tout me manque, des grands amis que j'ai laissés ici, les gens en général, la vie, la campagne et la gastronomie charolaise aussi.

Je m'installe avec grand plaisir au Rousset-Marizy. Un cabinet dans lequel je ferai des soins sur place et aussi à domicile, dans les environs.

En plus de mon activité de kiné, je me suis formée en Fasciathérapie ou Thérapie Manuelle de Fascia. Technique douce qui complète ma façon de travailler.

J'arriverai dans la région au début de juillet. Vous pourrez prendre rendez-vous en me contactant dès la fin du mois de juin au 07 86 50 10 55. A bientôt ».



AUGMENTATION DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ

Compte tenu de l'envolée des prix de l'énergie en 2022, le conseil municipal a examiné les actions envisageables pour réduire la consommation d'électricité de la commune afin de limiter la hausse des factures et notamment celles de l'éclairage public.

ECLAIRAGE PUBLIC



En octobre 2022, les 99 points lumineux de la commune représentaient une puissance totale de 10 000 W environ et avaient consommé 20 000 kWh sur les 12 mois écoulés pour une dépense totale de 4000 euros dont la moitié du montant correspondait à la consommation d'électricité et l'autre moitié aux frais d'abonnement et aux taxes.

Suite à des échanges avec le SYDESL (Syndicat Départemental Energie Saône et Loire), le conseil municipal :

- S'est prononcé pour la réduction des plages horaires de la totalité de l'éclairage public à raison de deux heures par journée avec extinction à 22 h du dimanche au jeudi et à 24 h le vendredi et le samedi soir.

- A donné son aval pour le remplacement progressif des lampadaires actuels par des appareils à Led.

L'analyse des consommations réelles de l'éclairage public sur 12 mois a permis de déterminer que la réduction de la durée d'éclairage de

2 heures par jour permettait de diminuer la consommation de l'ordre de 40%.

La modification des horaires d'éclairage a été effective le 30 mars 2023 et a permis, sur l'année 2023, de réduire de 30% la consommation électrique qui est passée de 20 000 kWh à 14 000 kWh.

Le montant facturé en 2023 a été inférieur de 21 % à celui de 2022.

En juillet 2023, le SYDESL a revu à la baisse le coût du remplacement des lampadaires vétustes par des appareils à Led du fait de la création d'un FONDS VERT par les pouvoirs publics, afin d'accélérer le passage aux nouvelles technologies et bénéficier des économies de fonctionnement qui en résultent.

Le Conseil municipal a donné son accord pour le remplacement de 32 lampadaires vétustes par des lampadaires à Led dont la puissance globale sera inférieure de 60 % à celle des appareils actuels avec ampoules à vapeur de sodium.

En décembre 2023, un nouveau contrat de 2 ans a été signé avec EDF avec de nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2024.

Le montant global des abonnements est en hausse de 8,9% et le prix du kWh de 27%.

Pour mémoire, le prix du kWh du précédent contrat n'avait augmenté que de 2,8 % sur les 2 dernières années.

Le passage aux appareils à Led permettra de réduire l'impact de la hausse des tarifs.

Son incidence sur les factures 2024 dépendra de la date de pose des nouveaux lampadaires à Led.

BATIMENTS COMMUNAUX

En octobre 2022, les 17 compteurs communaux (mairies, écoles, salles des fêtes, églises, chaufferie et divers) totalisaient une consommation de 47 500 kWh pour un montant facturé de 11500 € sur les 12 mois écoulés.

Sur l'année 2023, la consommation a atteint 51500 kWh du fait de la reprise de l'activité des activités de loisirs dans les salles des fêtes pour un montant facturé limité à 8500 €, grâce notamment au bouclier électrique mis en place par les pouvoirs publics.

Fin décembre 2023, un nouveau contrat de 2 ans a été signé avec EDF sur la base de nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2024.

Le montant global des abonnements est en baisse de 4,4% et le prix du kWh en hausse de 93%.

Pour mémoire, le prix du kWh du précédent contrat n'avait augmenté que de 10,6 % sur les 2 dernières années.

L'incidence de ces nouveaux prix sur les factures 2024 dépendra du calendrier de réduction du bouclier électrique et des économies que nous pourrons réaliser.

Une étude détaillée des consommations réelles et des puissances maximales appelées disponibles grâce aux compteurs Linky permettra d'optimiser les coûts des abonnements en ajustant les puissances souscrites pour chaque compteur dans la mesure du possible.

Par ailleurs, la mobilisation de tous pour réduire la consommation électrique et le remplacement des appareils énergivores par des produits de nouvelle technologie (éclairage et chauffage) permettra de réduire l'impact de la hausse du prix du kWh.

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LE ROUSSET

La bibliothèque municipale du Rousset, située dans les murs de la Mairie du Rousset, a été créée en 1999.

Nous remercions chaleureusement les deux personnes bénévoles qui ont accueilli les lecteurs ainsi que les enfants de l'école du Rousset jusqu'à sa fermeture, pendant ces nombreuses années.

Depuis cet été 2023, elles n'ont pas souhaité poursuivre cet engagement bénévole qu'elles ont effectué avec dévouement.

Elles ont été très investies auprès du public, elles se rendaient également auprès des personnes ne pouvant se déplacer, leur proposant un choix de livres.

Une fois par mois, un service de prêt de livres était également mis en place avec l'école maternelle et primaire de St Romain-sous-Gourdon, une convention ayant été signée entre nos deux communes.

Les habitants du Rousset-Marizy pouvaient faire leur choix et emprunter GRATUITEMENT des livres récents, des romans, des albums, BD, de la littérature de jeunesse et en proposer à notre école. La commune apportait une dotation annuelle à la bibliothèque, permettant d'acquérir des nouveautés.

- 2 500 livres en fonds propre environ,

- 1 200 livres empruntés à la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire.

Cette fin d'année 2023, les élus du Rousset et Marizy ont procédé à un tri, classement des livres empruntés

et demandés par d'autres bibliothèques, pour un retour à la BDSL.

Toutefois, certaines personnes d'entre vous, intéressées par la lecture, pourraient poursuivre ce travail important, et permettre, de nouveau, aux lecteurs d'emprunter des livres. Vous pouvez vous adresser à la mairie du Rousset ou de Marizy, et une formation pourrait vous être proposée en qualité de bibliothécaire bénévole.



COMBUSTIBLE POUR CHAUFFERIE BOIS

Le chauffage des bâtiments communaux du bourg de Marizy (mairie, salle polyvalente, école, logements et le restaurant Le Montchappa) est assuré par une chaufferie au bois.

Le combustible utilisé est du bois déchiqueté livré sous forme de plaquettes de type C1 selon la classification « Bois énergie » d'une longueur de 10 cm maximum.

L'accord cadre de fourniture a été renouvelé en août 2023 pour une durée



de 2 ans, renouvelable une fois, dans le cadre d'un appel d'offres pour un marché public de fournitures courantes avec un besoin annuel de l'ordre de 120 tonnes (150 tonnes maxi).

La commission pour les appels d'offres a attribué le marché à l'entreprise BOIS MARCHAND S.A.S. dont le siège social est situé à JONCY.

Le précédent fournisseur ENERGIE FORÊT, qui donnait toute satisfaction, a cessé son activité le 30 juin 2023.

CIMETIÈRE

Commission Cimetière :

1 - Règlement :

Les quatre cimetières de Le Rousset-Marizy ayant des configurations différentes, la Commune a souhaité uniformiser le droit à l'inhumation en établissant un règlement commun présenté lors du conseil municipal du 4 mai 2023 et applicable au 1er juin 2023. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacun des cimetières et consultable en mairie.

Il en découle la fin des concessions perpétuelles, source de difficultés d'entretien, d'abandon et de reprise. Dorénavant, la durée des concessions de terrain (tombe pleine terre, caveau, cavurne) est de 15 (concession temporaire), 30 ou 50 ans avec un tarif dégressif de respectivement 30, 50, et 80 € le m².

Les tarifs pour les columbariums situés aux cimetières de Le Rousset et Marizy sont de 150, 300 et 500 € pour une durée de respectivement 15, 30 et 50 ans.

Ces tarifs (concession de terrain ou columbarium) restent identiques quel que soit le type de concession choisi :

- Concession individuelle réservée à une personne désignée.
- Concession familiale, destinée à son titulaire initial, son conjoint et les membres de sa famille dans la limite des places disponibles au moment des décès de chacun.
- Concession collective (ou particulière) réservée aux personnes expressément nommées dans l'acte de concession.

2 - Travaux :

La procédure de reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon a débuté par la constatation d'abandon le 29 Octobre 2022 sur le cimetière de Marizy.

Des plaques « concession à l'abandon » ont été apposées sur une cin-

quantaine de tombes ne semblant plus être entretenues. Le procès verbal dressé à la suite de cette constatation a été régulièrement affiché à la mairie et à l'entrée du cimetière selon la réglementation en vigueur. Le délai d'attente pour la reprise étant passé de trois ans à un an suite à la loi 2022-217 du 21 février 2022, le relevage des tombes pour lesquelles aucun descendant n'aura exprimé sa volonté de poursuivre l'entretien pourra donc débuter courant 2024, probablement en commençant par les carrés du bas plus facilement accessibles autant pour la population que pour les pompes funèbres.

Sur les cimetières de Le Rousset, Noireux et St Quentin, une constatation d'abandon avait été réalisée dans les années 1990, avec dressage de procès verbaux. Plusieurs tombes sont relevables depuis cette période. Le relevage de cinq d'entre-elles a été réalisé début janvier par l'entreprise de pompes funèbres Ducarouge sur le cimetière du Rousset. L'ossuaire affecté à ce cimetière sera très prochainement garni d'une plaque gravée au nom des sépultures relevées.

Parallèlement à cette démarche de constatation d'abandon, l'inventaire des tombes pour lesquelles les concessions sont arrivées à échéance a été réalisé. Des plaques « concessions expirées » ont été apposées sur les tombes concernées, le 28 octobre 2022 sur les cimetières de Le Rousset, Noireux, St Quentin et le 29 octobre sur le cimetière de Marizy. Pour rappel, le

terrain concédé peut être repris par la Commune deux ans après l'expiration de la concession.

Bien que seules les tombes des soldats bénéficiaires de la mention « Mort pour la France », et dont les corps n'ont pas été restitués aux familles sont entretenues à titre perpétuel par la Commune en collaboration avec « le souvenir français » une réflexion est en cours pour que toutes les sépultures des soldats ne tombent pas dans l'oubli.

En s'engageant dans ce processus de reprise, la Commune devra équiper d'ossuaire les cimetières qui en sont démunis. Parallèlement une réflexion est en cours pour favoriser l'accès au columbarium et aux deux carrés du haut sur le cimetière de Marizy.

3 - Informatisation :

La prise de photos aériennes par drone (orthophotos) des quatre cimetières réalisée courant mai 2024 a permis de relancer l'informatisation de la gestion des cimetières organisée gratuitement par le SIG (Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes Le grand Charolais).

Mme Catherine Maurice a pu bénéficier d'une première formation fin décembre 2023.

Celle-ci sera complétée courant janvier 2024. Les élus membres de la commission cimetière en bénéficieront à leur tour ce 25 janvier et pourront alors aider à la mise en place de ce logiciel tant attendu sur les 4 cimetières.



INFORMATIONS COMMUNALES

COMMERCES MULTI SERVICE

Grâce à l'acquisition par la commune en 2019, de l'ancien Café du Nord, deux activités commerciales ont pu être maintenues dans le bourg de Marizy.

La station service ELAN va devenir TOTAL ENERGIES

Le 22 novembre 2019, les 2 pompes de la station service ont repris leur activité avec une gestion municipale permettant de délivrer du gazole excellium et de l'essence sans plomb 95 en vente 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec paiement par carte bancaire.

Le contrat de fourniture de carburant a été renouvelé en juillet 2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois sur la base de besoins de 55 000 litres de gazole et de 40 000 litres de SP95 par an.

La politique de « prix coûtant » chez de nombreux concurrents, face à l'explosion du prix des carburants, n'a pas permis d'atteindre ces volumes sur l'année 2023 mais la marge de 0,05 centimes par litre de carburant vendu permet peu ou prou d'équilibrer l'exercice.

Dans le cadre du nouveau contrat, l'enseigne ELAN va être remplacée par l'enseigne **TOTAL ENERGIES** et la possibilité d'utilisation de la carte TOTAL ENERGIES permettra aux professionnels possesseurs de cette carte de s'approvisionner à la station service municipale de Le Rousset-Marizy.

Ces 2 évolutions doivent permettre d'accroître les volumes de vente de carburants.

BOULANGERIE - PATISSERIE

Le 22 mai 2020, LA BON'HEURE ouvrait ses portes à l'initiative de Laurent JUGNIER artisan boulanger et de Ludivine son épouse.

Ce commerce écoule une partie de sa production dans les dépôts de pain situés dans les communes environnantes.

Outre, un large choix de pains spéciaux, de viennoiseries, snacking, cafés et pâtisseries « fait maison ».

LA BON'HEURE possède également un guichet de la Française des Jeux et un espace « café », fréquenté le matin par des habitués, heureux de se retrouver.

La boulangerie – pâtisserie de Marizy a su séduire les habitants de la commune et de ses environs.

Elle participe à l'animation du village.



EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

NOUVELLE ORGANISATION DES SE-COURS ASSURÉS PAR LES POMPIERS

Dans le cadre de la refonte du règlement opérationnel du SDIS 71, notre commune est défendue depuis le découpage infra communal présenté en juillet 2022, par les centres de JONCY, MONTCEAU-LES-MINES ET SAINT-BONNET-DE-JOUX en fonction de la localisation des adresses.

LE ROUSSET-MARIZY est administrativement rattaché au centre de SAINT-BONNET-DE-JOUX.

ELECTION EUROPÉENNE - DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720 pour la prochaine législature. La nouvelle répartition des sièges est modifiée pour douze pays de l'UE, notamment pour la France qui sera représentée par 2 eurodéputés supplémentaires, soit un total de 81 députés.

Il s'agit d'un scrutin proportionnel de liste au suffrage universel direct (donc sur 1 seul tour).

Un minimum de 5% des suffrages exprimés est nécessaire pour qu'une liste puisse être représentée au Parlement européen.

La durée du mandat est fixée à 5 années.

DE NOUVEAUX GERANTS CHEZ VIVAL



Laurent Pouillard a brillamment redressé la supérette créée par Paulette GATEAU ; celle-ci avait fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2013. Pendant 9 ans, sous l'enseigne VIVAL, M. Pouillard a accueilli une nombreuse clientèle qui ne se limite pas aux seuls habitants de notre commune. La qualité des produits et les services qu'il propose ont permis à beaucoup de pouvoir continuer de s'approvisionner pendant la crise covid alors que les grandes surfaces devaient faire face à des ruptures de stock.

Le Conseil municipal qui a toujours attaché une grande importance à la présence de commerces locaux et de services dans notre commune tient à adresser ses sincères remerciements à M. Pouillard pour le remarquable travail qu'il a accompli tout au long de ces années. Elle tient à saluer, outre son très grand professionnalisme, sa gentillesse, son dévouement et lui souhaite épanouissement et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Ce sont Karine et Lionel PIOVANOT, un couple de Ch'tis, parents d'une fille de 14 ans qui succéderont à M. POUILLARD. Avant de rejoindre notre commune, M. et Mme PIOVANOT vivaient dans un village de 300 habitants, situé à 12 km de Maubeuge : DIMONT. Lionel a longtemps été couvreur avant de se reconvertir dans le commerce après un accident du travail. ; Karine a travaillé dans la restauration avant de devenir famille d'accueil.

Karine et Lionel souhaitaient opérer une reconversion professionnelle qui les autorise à travailler ensemble. C'est en contactant une agence immobilière qui proposait une épicerie présentée dans l'émission « SOS villages », qu'ils ont appris fortuitement que trois commerces étaient disponibles dans notre région. Après avoir rencontré M. POUILLARD, Karine et Lionel ont décidé d'acquérir le fonds de commerce.

Vous pouvez depuis quelques semaines les rencontrer dans le magasin où ils font la connaissance des clients

et assistent Laurent dans son travail. En attendant de prendre possession de leur magasin, lorsque l'autorisation de vendre du tabac leur sera délivrée par les Douanes. Autorisation administrative qui tarde à venir. Nous sommes en France...

La municipalité souhaite la bienvenue à Karine et Lionel au Rousset-Marizy et ne doute pas qu'ils sauront poursuivre avec le même succès le développement de notre commerce local.



EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

VAN 71

Une formation informatique pour tous a proposé plusieurs modules comme l'utilisation clavier avec tous ses raccourcis bien pratiques, le bureau windows, l'étude des documents et leurs formats, la présentation des différents navigateurs et des moteurs de recherche, les mails. Un enseignement dédié à la sécurité a aussi été dispensé lors d'une séance de travail. Très utile aujourd'hui où les fraudes et le piratage sont fréquents: reconnaître les sites fiables, supprimer les mails frauduleux, faire régulièrement des sauvegardes, autant de points importants qui ont été appréhendés par quelques personnes, hélas peu nombreuses mais très motivées. La commune remercie ce jeune formateur pour la qualité de son travail, sa disponibilité et sa gentillesse.

PÊCHE

Grâce à l'attractivité du site du Rousset parfaitement entretenu par les employés municipaux, le succès de cette activité ne se dément pas et procure à la commune de substantielles recettes. Il est incontestable que l'installation d'un horodateur a permis cet essor grâce à une disponibilité



24h/24 et à la gestion équilibrée de notre plan de pêche. Dernièrement, 100 kgs de brochets ont été introduits. La municipalité tient à saluer le remarquable travail et le dévouement à l'avenant de son garde-pêche, Laurent Brisepierre.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre, parfois chaotique et aléatoire, se poursuit néanmoins : enterrée ou en aérien selon les dispositions du terrain, nous pouvons constater dès à présent des foyers connectés. La montée en débit sur le téléchargement qui est très rapide, très peu de différence sur le surf internet classique, réseaux sociaux etc. ..par rapport à une ADSL classique dont le démantèlement doit s'étendre jusqu'en 2026 mais cette date reste encore très floue. Pour celles et ceux qui feront la démarche, le tarif commence à 26 euros ; certaines offres comportent des promotions agrémentant l'offre de streaming telles que Netflix prime vidéo etc... de 300 Mgb/s

a 1 Gbs à savoir qu'un film en 4K vidéo haute qualité a besoin en moyenne de 15 à 25 Mgb/s, il sera donc possible de regarder à plusieurs et sans coupure des films.

300, 400 ou 500 Mgb/s sont largement suffisants pour une famille.

Nous pouvons nous faire aider pour dénicher les meilleures offres adaptées vers tous les fournisseurs en consultant :

<https://www.zoneadsl.com>

<https://www.degrouptest.com/test-eligibilite>

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !

SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT

NUMÉRIQUE71
UN NOUVEAU
SERVICE DE PROXIMITÉ
DU DÉPARTEMENT
DE SAÔNE-ET-LOIRE

03 85 39 76 17
du lundi au vendredi de 9h à 18h
et de 14h à 17h (hors jours fériés)

Numérique71, c'est pour informer et orienter les particuliers, collectivités et entreprises et mettre en lien les usagers et les opérateurs afin de faciliter les démarches.

Contact par mail : numerique71@saoneetloire71.fr
Plus d'infos sur saoneetloire71.fr, la fibre

saoneetloire71.fr

L'entreprise Covage déploie le réseau SFR et Orange dans un premier temps à partir du 14 février, ensuite les portes s'ouvriront à tous les fournisseurs d'accès sous une année environ, vous pouvez choisir celui que vous désirez...

Bon surf !

Quelques points techniques :

Plusieurs technologies sont déployées pour la fibre :

Gpon. C'est l'architecture la plus répandue, 10G-epon est utilisée uniquement par Free, il donne des débits beaucoup plus importants jusqu'à 10 gb/seconde, il n'y a plus que 32 clients par fibre au lieu de 64, mais le nouveau standard sera la nouvelle norme :

XGSPON ! Cette norme apporte la pleine puissance à la fibre jusqu'à 10 gigabits.

Aujourd'hui le gagnant, avec les débits les plus importants est Free mais sa technologie couvre moins d'abonnés par fibre.





Comme précisé plus haut, les offres commencent à 300 méga pour Sosh, ce qui est très largement suffisant.

Pour rendre les anciennes Télévisions compatibles avec toutes les offres disponibles (YouTube Netflix mycanal France tv etc) :

Dès lors que ces TV sont équipées d'une prise HDMI, vous pourrez rendre cette tv multimédia en connectant un petit boîtier genre Xiaomi mi box TV 2e génération 5 (très bon matériel):

Environ une cinquantaine d'euros. Il évite de changer de télévision et de profiter pleinement de toute ces offres.

Sans oublier Apple TV Amazon TV...

Pour information : éviter ces petits boîtiers chinois qui peuvent contenir des malwares et sont moins bien intégrés qu'un Android TV pur !

Profitez bien de ces nouvelles offres techniques.

Vous avez besoin d'information concernant la fibre optique ?

Le Département a mis en place un nouveau service afin de répondre à toutes questions liées à l'éligibilité, au raccordement, aux nouvelles constructions, aux dommages et pannes sur le réseau.

En Saône-et-Loire il existe 3 zones avec 3 opérateurs différents :

Les bons réflexes avant de nous contacter

- Je vérifie dans quelle zone je suis situé pour me rendre sur le bon site internet, avec les cartes interactives disponibles sur saoneetloire71.fr, la fibre
- Je veux la fibre, je consulte mon éligibilité en ligne selon ma zone
- Je construis, je dépose un dossier en ligne selon ma zone dès le début de mon projet immobilier
- J'ai une panne, je contacte mon fournisseur d'accès internet...
- Je constate un dommage sur le réseau (poteau cassé, câble décroché...), je le déclare en ligne selon ma zone

Vous n'avez pas eu de réponses à vos questions ?

Prenez contact.
Par téléphone au **03 85 39 76 17** ou par mail à **numerique71@saoneetloire71.fr**

PANNEAU POCKET

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

INFOS
ALERTES
AGENDA

- Gratuit**
- Anonyme**
- Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Cette année 2024 commence par une nouveauté en ce qui concerne la diffusion des informations sur notre territoire communal.

En effet, l'application « PanneauPocket » vous permettra de suivre l'ensemble des actualités qui concernent Le Rousset-Marizy. Bien entendu, cette application ne remplacera pas les panneaux communaux mais c'est un complément très pratique, très simple d'utilisation et ludique pour les utilisateurs du numérique.

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'app !

INFORMATIONS COMMUNALES

FORET COMMUNALE DU ROUSSET-MARIZY

Nouveau plan de gestion

Le Conseil municipal a adopté le plan de gestion de la forêt communale proposé par l'ONF, qui couvrira la période 2022-2041.

Notre forêt s'étend sur 147 ha 83 a. Elle est composée essentiellement de 67% de chênes, 11% de charmes, 6% de douglas, 5% de hêtres...

Les parcelles se situent sur MARIZY (massif du Brouillat, Chaumes, Vernes Breda).

L'aménagement de la communale réalisé en plusieurs étapes s'appuie sur les éléments suivants :

- Poursuite des travaux d'entretien dans les jeunes peuplements de chêne (24j et 28j sur carte) et de douglas (11b sur carte).
- Poursuite des coupes d'éclaircie dans les peuplements de douglas
- Conversion en futaie

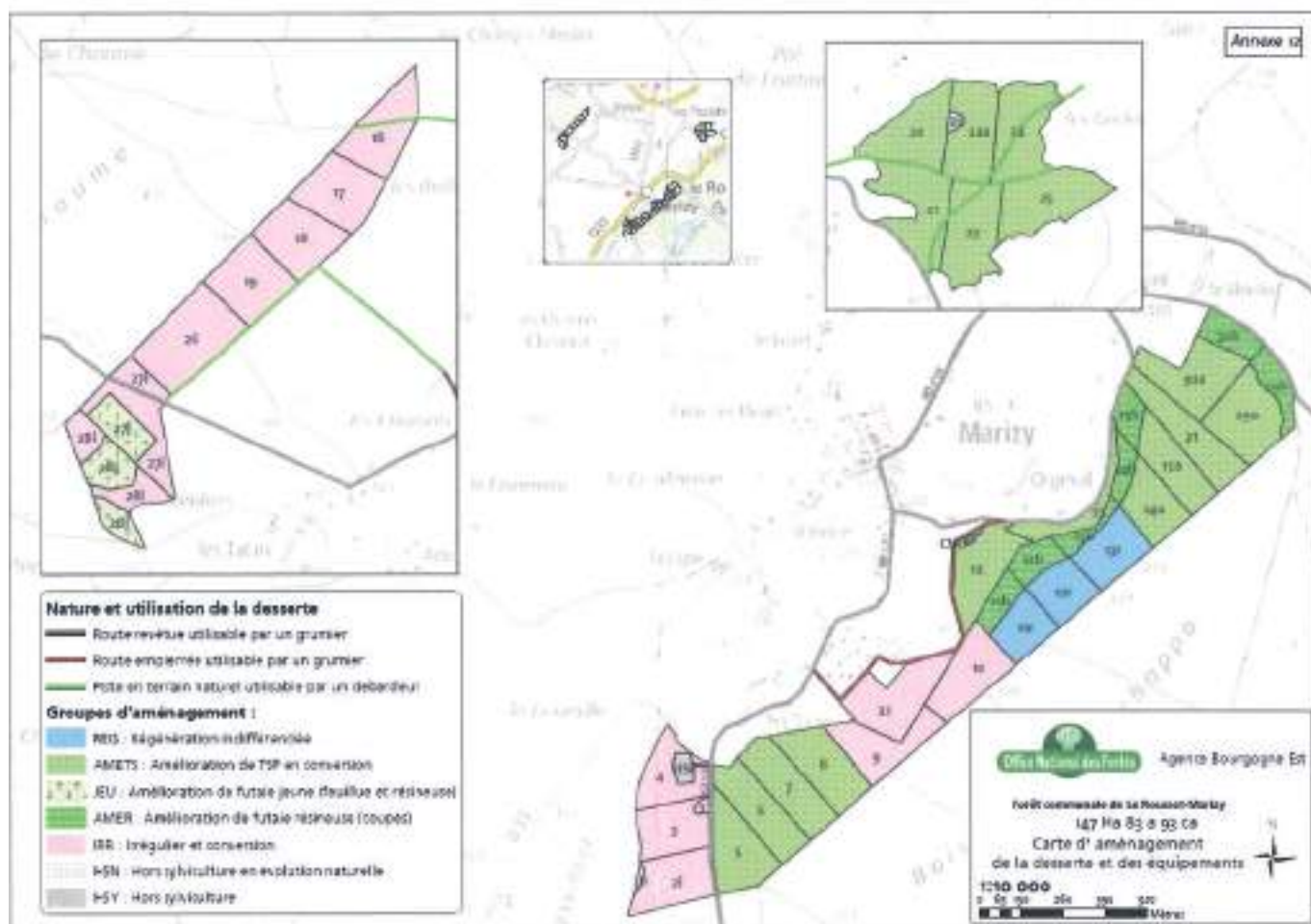
- Régénération des parcelles 11r, 12r, 13r, avec coupes de douglas et plantation de nouvelles essences s'adaptant au changement climatique.
- Travaux d'entretien courant

Un point sur l'affouage

Cette pratique remonte au Moyen-Âge. Le Seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer. « Affouer » signifiait « allumer », d'où le nom de cette pratique qui est en net déclin dans notre commune.

Les affouagistes participent donc à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés par l'ONF moyennant une somme de 15€ par part.

Les lots sont situés sur les parcelles 20 à 25 aux Vernes Breda.



COMMÉMORATION

NOUS NE LES OUBLIONS PAS COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Voici deux lettres de jeunes Français qui, des tranchées de Verdun, écrivent à leur épouse ; l'une est rédigée au début de la bataille (21/02/1916 – 18/12/1916), l'autre à la fin.



CHARLES GUINANT, 18/03/1916, VERDUN

Ma chérie,

Je t'écris pour te dire que je ne reviendrai pas de la guerre. S'il te plaît, ne pleure pas, sois forte. Le dernier assaut m'a coûté mon pied gauche et ma blessure s'est infectée. Les médecins disent qu'il ne me reste que quelques jours à vivre. Quand cette lettre te parviendra, je serai peut-être déjà mort. Je vais te raconter comment j'ai été blessé.

Il y a trois jours, nos généraux nous ont ordonné d'attaquer. Ce fut une boucherie absolument inutile.

Au début, nous étions vingt mille. Après avoir passé les barbelés, nous n'étions plus que quinze mille environ. C'est à ce moment-là que je fus touché. Un obus tomba pas très loin de moi et un morceau m'arracha le pied gauche. Je perdis connaissance et je ne me réveillai qu'un jour plus tard, dans une tente d'infirmerie. Plus tard, j'appris que parmi les vingt mille soldats qui étaient partis à l'assaut, seuls cinq mille avaient pu survivre grâce à un repli demandé par le Général Pétain.

Dans ta dernière lettre, tu m'as dit que tu étais enceinte depuis ma permission d'il y a deux mois. Quand notre enfant naîtra, tu lui diras que son père est mort en héros pour la France. Et surtout, fais en sorte à ce qu'il n'aille jamais dans l'armée pour qu'il ne meure pas bêtement comme moi.

Je t'aime, j'espère qu'on se reverra dans un autre monde, je te remercie pour tous les merveilleux moments que tu m'as fait passer, je t'aimerai toujours.

PIERRE, 26/11/1916, VERDUN

Ma bien-aimée,

Je n'ai pas eu beaucoup d'occasion pour vous écrire depuis mon retour sur le front mais si je vous écris en ce jour c'est pour vous expliquer la dureté et la violence de cette guerre. La bataille de Verdun est la pire que j'ai connue, non seulement physiquement car nous sommes restés huit jours sans dormir mais aussi mentalement : la puanteur des cadavres est devenue insupportable et je ne souhaite à personne de voir ce que j'ai pu voir ; nos amis, nos pères, nos frères, ils sont morts sous nos yeux et il n'y a pas de mot pour décrire cela. Les maisons, les écoles, les églises, il ne reste plus rien, tout a été ravagé, saccagé par les marmites, les arbres aussi sont maintenant inexistantes. Il n'y a en fait plus aucune vie à cet endroit car tuer des êtres humains, ce n'est pas une vie...

S'ajoutent à cela, la boue, le froid, la pluie et malheureusement nos compagnons allongés sur le sol... Il devient impossible de marcher dans notre nouvelle et peut-être dernière « demeure »... Il faut lutter pour survivre, prier pour que les rats ne mangent pas le peu de pain que l'on peut avoir, que les poux

n'envahissent pas notre corps ou encore que la boue ne s'incrute pas dans le petit bol de soupe que l'on a. Le plus dur à supporter je pense est le froid ; le manque de chaleur est irremplaçable, les couvertures que l'on peut nous donner sont grignotées par les rats. L'hygiène est aussi déplorable, si vous saviez ce que je donnerais pour prendre une douche ! Il faut aussi que l'on porte des masques à gaz, j'ai entendu dire que les civils aussi en portaient ? Cela est préférable, nous lançons désormais du gaz sur l'ennemi, plus efficace d'après là-haut...

Je dois vous avouer que je n'ai plus beaucoup d'espoir en ce qui concerne la liberté, je n'ai même plus du tout d'espoir. Je souffre... Comment vais-je survivre ? Je n'y arriverai pas. Votre présence me manque énormément. Mon sang coule encore et encore... Pourquoi en suis-je arrivé là ? Embrassez bien mes parents pour moi et les vôtres aussi, dites-leur bien que je suis sincèrement désolé de ne pas être revenu. Embrassez aussi ma petite Juliette et dites à Jean que son père était un héros. Et vous, ma douce, je suis malheureux de vous faire mes adieux sur un bout de papier, restez forte, ne m'oubliez pas. Votre amour qui pense à vous et qui vous aime de tout son cœur.



LA VIE DU VILLAGE



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022-2023

Un concours des maisons fleuries est organisé chaque année au Rousset-Marizy.

En 2022, cinq personnes de Marizy se sont inscrites, et en 2023, six personnes de Marizy et du Rousset.

Un jury, composé de trois élus, a visité les maisons, le 26 août 2022 et le 8 juillet 2023. Elles se décomposent ainsi :

- Maisons avec jardin,

- Maisons avec cour.

Les critères de fleurissement sont :

- L'aspect général,

- La diversité des plantes utilisées,

- La qualité et l'entretien des plantes,

- L'harmonie des couleurs et des volumes.

Nous remercions les participantes pour leur accueil et les félicitons pour le soin, le goût qu'elles ont apporté au fleurissement de leurs maisons, façades et jardins.

Il faut préciser que cette année encore, la sécheresse, et l'arrêté de la Préfecture pour interdiction d'arrosage, n'étaient pas en faveur des jardins et des fleurs.

Les participants ont été récompensés lors des vœux de la municipalité.



LA FETE DE L'EAU

LA FETE DE L'EAU EN JUILLET : AFFLUENCE SUR LA DIGUE DU LAC DU ROUSSET

Lancée à l'été 2018, la fête de l'eau a été interrompue 2 ans en raison de la crise covid avant d'accueillir de nouveau un public nombreux sur sa digue, toujours ensoleillée. Au fil des années, l'affluence est au rendez-vous et l'édition 2023 a battu des records de fréquentation. Ce très gros succès s'explique sans doute par le concert offert par la jeune chanteuse, INES, qui a enchaîné toute la soirée des airs populaires et variés avec un incontestable talent et une endurance à toute épreuve.

La municipalité tient à adresser sa profonde gratitude à René NENANT, qui a créé l'association en charge de seconder INES dans ses activités musicales et d'organiser notamment ses concerts.

Grâce à l'initiative, l'implication et le dévouement de René qui a déjà beaucoup œuvré au service de notre commune, ce concert a permis à beaucoup de personnes venues d'abord pour écouter INES, de découvrir le magnifique site du lac du Rousset et de déguster les délicieux produits des exposants locaux.

La municipalité tient également à remercier l'ensemble des associations qui se sont succédé pour permettre à cette journée se concluant toujours par un très beau feu d'artifice au-dessus du lac, d'être une fête caractérisée par la convivialité et la gastronomie.

Merci donc à l'Ecole de Musique, la Société de chasse, les Conscrits et Tu tires et tu pointes ? d'avoir participé à la réussite de ce beau moment.



LA VIE DU VILLAGE

REPAS DES AÎNÉS DE 70 ANS ET PLUS

DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal avait décidé en 2022, d'attribuer un bon d'achat à nos aînés de 70 ans et plus, en remplacement du repas des Anciens.

Plusieurs personnes ayant manifesté le désir de se retrouver pour une journée de convivialité, nous avons donc décidé de réunir nos aînés autour d'un bon repas élaboré par le traiteur, M. BALON, et ainsi passer une bonne journée, avec l'animateur GIS Animation, dimanche 22 octobre 2023.

Cette journée a été l'occasion d'échanger avec les élus qui ont servi ce repas.

Nous avons mis à l'honneur les doyens de l'assemblée :

■ Madame Gabrielle ABDELLAH,

■ Monsieur Jean GUILLOUX qui a pris la parole, rappelant l'historique de la salle des Fêtes, en tant qu'ancien maire de MARIZY.



Cette fin d'année, 11 colis ont été distribués aux aînés dans les EHPAD, maisons de retraite, petite unité de vie.

Dans ce contexte difficile, nous n'oublions pas les personnes qui sont seules, souffrantes, nous restons à leur écoute.

Nous avons une pensée particulière pour nos aînés qui nous ont quittés, ainsi que leurs familles.

CONSCRITS

Classe 06 et 07

La tradition des conscrits a été réactivée avec succès dans notre commune depuis 2 ans.

C'est pourquoi, dans la continuité de nos aînés des classes 04 et 05, nous serions ravis d'animer, à notre tour, les rues de Le Rousset-Marizy.

Nous vous donnons donc rendez-vous au gré de nos visites et des diverses manifestations que nous avons pour projet d'organiser durant les 2 années à venir. Au plaisir de vous rencontrer !



Les conscrits 06/07

Les conscrits ont été une expérience unique cela nous a permis pendant 2 années de rencontrer un maximum de personnes de la commune, nous avons

pu organiser des fêtes telle que la fête de l'eau qui nous a permis d'animer notre belle commune mais le plus enrichissant est de courir la poule, voir le sourire des personnes qui nous accueille, de faire connaître notre tradition aux personnes qui ne connaissent pas, 2 années avec beaucoup de souvenirs (ou plus trop pour certaines maisons) nous avons créé des liens unique et ça nous a permis de retrouver les personnes perdues de vue depuis la primaire. Notre banquet a été une réussite, nous n'avons que des retours positifs et rien ne me fait plus plaisir, je tiens à remercier tous mes conscrits de leur participation et leur motivation mais aussi nos parents qui ont su nous aider, conseiller et accompagner mais aussi la mairie et notamment monsieur le maire qui a su répondre présent quand nous en avons besoin. C'est avec une grande joie mais aussi un peu de tristesse que nous passons le flambeau à la prochaine classe !!

Romane RIGOLLET

ASSOCIATION LACUNE

Depuis sa création l'association LACUNE (l'association contre l'utilitarisme et le numérique éducatif) a déjà donné une dizaine de conférences en Saône et Loire et ailleurs en France pour évoquer les dangers de la numérisation forcée de la société et en particulier dans le domaine éducatif.

Président : Dany Kocher

Animatrice : Catherine Lucquiaud, ingénieur/enseignante, docteur en informatique

Contact : kocherdany@gmail.com 06 82 85 63 54

CLUB DE TAROT

Notre Club de Tarot des Monts du Charolais fonctionne depuis 2014 et se porte bien.

Nous nous réunissons les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois à la salle de Le Rousset de 20 heures à minuit pour jouer au tarot et prolonger la soirée ... La convivialité et la bonne humeur contribuent au bon fonctionnement de ce club.

Daniel CARRAUD

YOGA

Elaine GARCIA ALVES anime des ateliers bien-être, un jeudi par mois, avec des thématiques différentes, tels que la gestion du stress et anxiété, la sophrologie et relaxation dynamique, le yoga des yeux et du visage, le yoga sur chaise, la sophrologie et perception des 5 sens... depuis juin 2023, à la salle des fêtes de Marizy, dans le cadre de l'amicale laïque.

Cette salle est proposée gratuitement par la mairie.

Elaine est professeur de HATHA YOGA, spécialisée dans la méthode Degasquet (dos, abdos, périnée).

Elle est diplômée de l'institut de yogathérapie de Paris, sophrologue RNCP, réflexologue, praticienne de massages bien-être ayurvédiques, thaïlandais, shiatsu).

Elle a pour objectif de partager son savoir et œuvrer pour le bien-être de chacun.

Elle aide les personnes à lâcher-prise, se détendre et prendre soin de soi.

Elle s'adapte aux particularités de chacun, à leurs capacités physiques et leurs limites (elle est spécialisée yoga seniors)

Chacun peut participer à un ou plusieurs ateliers, selon son choix.

Ces ateliers sont accessibles à toutes et à tous. Concernant les dates, les thèmes, les tarifs, se référer à l'affiche ci-jointe.



ATELIERS BIEN-ÊTRE à MARIZY

SALLE DES FÊTES de MARIZY
un Jeudi par mois de 19h à 21h Tarif : 22€

Animés par ELAÏNE GARCIA

Professeure diplômée de HATHA YOGA adapté selon la méthode Degasquet
Yoga thérapeute diplômée de l'institut de yogathérapie de Paris
Sophrologue - Relaxologue RNCP - Yoga Seniors
Praticienne de massage bien-être, ayurvédique, thaïlandais, Shiatsu, réflexologie
Plus d'infos : <https://www.elaine-ressourcevous.fr/>

18/01/2024 YOGA SUR CHAISE :

Pratique douce qui entretient le bien-être du corps et de l'esprit sans forcer sur les articulations. Améliore la flexibilité et la force musculaire.

08/02/2024 YOGA DES YEUX ET DU VISAGE :

La tête comporte plus de 50 muscles, nous proposons des automassages pour renforcer, tonifier et détendre le visage et les yeux.

07/03/2024 SOPHROLOGIE - PERCEPTION DES 5 SENS :

Technique qui permet d'accéder à un état de détente, de bien-être et lâcher-prise à travers la découverte de nos sensations. Aide à puiser en nous des ressources positives pour mieux vivre dans la vie quotidienne.

Amicale Laïque

Si non adhérent : cotisation 5€ à l'année
Inscription auprès de Gabrielle UDA 06 81 13 88 81

LA VIE ASSOCIATIVE

FOYER RURAL

Le foyer rural a eu le plaisir d'organiser ses traditionnelles soirées et cette année il a pu ajouter à son calendrier une soirée théâtre pour les amateurs de beaux textes et de classiques de la langue française.

Le premier rendez vous fut donné lors de notre soirée moules frites du 22 avril, où 200 convives étaient ravis de se retrouver dans une ambiance festive, animée par DJ FANOUNE.

La soirée pavé du 29 juillet a connu un beau succès avec plus de 250 personnes venues déguster de bons pavés charolais dans une ambiance assurée par DJ FANOUNE. Nous avons fait le choix, cette année, de remplacer l'orchestre par un DJ, ce qui fut une réussite par rapport à l'année précédente.

La soirée choucroute qui a eu lieu le 18 novembre et la semaine suivante nous organisations notre première soirée théâtre grâce à la troupe Golmus qui a donné une représentation de LA VAGABONDE, pièce de Colette. 57 passionnés ont pu admirer décors et costumes, et apprécier le talent des comédiens.

Nous prévoyons pour 2024 les manifestations suivantes :

Soirée moules frites : le samedi 20 avril

Soirée pavé charolais : le samedi 20 juillet

Et soirée choucroute le 23 novembre

Nous vous rappelons les contacts utiles à savoir :

Pour renseignements pour la salle des fêtes ou location : Mme Delaunay Nathalie 06.72.51.24.69

Pour tout autre renseignement :
Mme Chemarin Marie-Christine
06.83.89.64.76 ou par mail à
Batmat71220@gmail.com



LOCATION SALLES POLYVALENTES



SALLE POLYVALENTE MARIZY

Location Grande Salle	Habitants Le Rousset-Marizy	+ Charges été* + Charges hiver*	220€ 20€ 40€
	Habitants extérieurs à la commune	+ Charges été* + Charges hiver*	320€ 20€ 40€
Location Grande Salle + Petite Salle	Habitants Le Rousset-Marizy	+ Charges été* + Charges hiver*	300€ 45€ 65€
	Habitants extérieurs à la commune	+ Charges été* + Charges hiver*	400€ 65€ 85€
Location Petite Salle	Habitants Le Rousset-Marizy & Habitants extérieurs à la commune	+ Charges	100€ 25€

*Charges été du 15/05 au 14/09 *Charges hiver du 15/09 au 14/05

Renseignements et réservations, contacter Marie-Christine CHEMARIN ou Nathalie DELAUNAY Respectivement au 06 83 89 64 76 et 06 72 51 24 69

SALLE POLYVALENTE LE ROUSSET

Habitants Le Rousset-Marizy	Week-end ou jour férié	100€	+ Charges*
	Jour de semaine	60€	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur ...)	40€	
Habitants extérieurs à la commune	Week-end ou jour férié	190€	+ Charges*
	Jour de Semaine	100€	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur ...)	70€	
Associations extérieures à la commune	Week-end ou jour férié	150€	+ Charges*
	Jour de semaine	100€	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur ...)	75€	
Associations Le Rousset-Marizy	Forfait Annuel 1 (une utilisation par mois)	75€	
	Forfait Annuel 2 (plusieurs utilisations par mois)	100€	
	Caution repas	200€	

*Charges été du 15/05 au 14/09 : 20€ *Charges hiver du 15/09 au 14/05 : 40€

Renseignements et réservations, contacter la Mairie déléguée du Rousset au 03 85 24 60 14

DANSE TRADITIONNELLE



L'atelier danse traditionnelle a été créé en 2008. Il connaît un grand succès qui chaque année attire de plus en plus de monde. Il compte à ce jour une quarantaine d'adhérents qui viennent de la commune de Le Rousset-Marizy, mais également des communes voisines et voir même de plus loin entre Paray le Monial et Montceau les Mines.

Les ateliers ont lieu tous les mercredis soir de 20h à 22h30 à la salle des fêtes de MARIZY. Les principales danses pratiquées nous viennent du Charolais, du Morvan, d'Auvergne, de Bretagne, du Berry et encore bien d'autres régions.

C'est dans une ambiance joyeuse, très conviviale, bénéfique à tous, que les valse, bourrées, scottishs, mazurkas, polkas, branles, danses en cercles, chorégraphies en quadrettes ou à 6, 8, 12... personnes s'enchaînent sous la houlette d'un excellent animateur.

Chaque année et avec grand succès, le 30 avril (veille du 1er mai) en soirée, et le 1er dimanche de novembre l'après midi, des bals trad sont organisés à la salle des fêtes de MARIZY.

Tous les amateurs, même débutants, sont les bienvenus et sont invités à venir découvrir et participer à 2 séances découvertes avant de s'inscrire. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter Mme Annie DESMURS au 03-85-24-66-69 ou 06-85-56-10-28.



ATELIER COUTURE

Chaque lundi, nous sommes une dizaine de passionnées de couture à nous retrouver à la salle de l'ancienne mairie à Marizy mise à notre disposition par la commune.

Chacune apporte son savoir-faire, ce qui nous permet de réaliser pochettes, sacs, trousse et d'autres créations diverses et variées.

Nous apprécions tout particulièrement ces quelques heures de partage, d'échange de savoir-faire.

Nous avons également le plaisir à participer à des projets humanitaires.



SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE SAINT QUENTIN

L'association « Sauvegarde de la chapelle de St Quentin en charolais » poursuit depuis une cinquantaine d'années son travail de collecte de fonds en vue de sa restauration et de la mise en valeur du site.

La fête du 15 août, cette année encore, a permis d'engranger des bénéfices importants et de capitaliser une somme conséquente pour épauler la municipalité dans l'engagement de cette première phase de travaux.

La transhumance pour les uns, la messe en plein air pour les

autres, marquent le début d'une journée riche de découverte et d'émerveillement.

L'afflux des promeneurs au moment des repas du midi et du soir est une manne financière très précieuse pour l'association. La qualité des repas et du service est d'ailleurs une préoccupation majeure. Des sets de table sont déposés sur chaque plateau : ils mentionnent tous les partenaires de cet événement. Ces sponsors sont évidemment un atout supplémentaire.

Si certaines activités sont facturées à des professionnels (le ventre-

glisse, les trottinettes électriques et la démonstration de sculpture sur bois cette année), d'autres sont menées par les bénévoles de l'association et égayent cours et jardins tout au long du parcours pédestre. Des animations musicales se sont également enchaînées tout au long de la journée en extérieur mais aussi à l'intérieur de la chapelle.

Vous souhaitez rejoindre le groupe des bénévoles présents sur la fête ? Vous avez envie de partager un savoir-faire ? Alors n'hésitez pas, nous serons heureux de vous accueillir.

Le Rousset-Marizy L'association pour la chapelle Saint-Quentin change de nom

Cécile Devoucoux (CLP) - Aujourd'hui à 20:10 - Temps de lecture : 1 min



L'association s'appelle désormais "Sauvegarde de la chapelle de Saint-Quentin en Charolais", comme proposé par le président Daniel Sarrazin (assis en pull bleu marine). Photo Cécile Devoucoux

« L'ancien nom était trop long : association pour la sauvegarde de la chapelle de Saint-Quentin. Et en France il y a beaucoup de Saint-Quentin, il serait bien qu'on nous situe immédiatement. Alors on change de nom. » Daniel Sarrazin, le président de l'association qui œuvre pour la restauration et l'animation de la petite église romane, a fait cette proposition lors de l'assemblée générale de ce vendredi 2 février.

La fête du 15 août déjà en préparation

Son idée a fait l'unanimité, l'association pour la chapelle est rebaptisée : "Sauvegarde de la chapelle de Saint-Quentin en Charolais". Pour autant, les bénévoles ne comptent pas changer ce qui donne satisfaction : la traditionnelle fête du 15 août, organisée autour et au bénéfice de la chapelle, a connu une édition 2023 à succès. L'association commence donc dès à présent à préparer la fête du 15 août 2024 : la première réunion de préparation est programmée pour début mars, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



ECOLE DE MUSIQUE

10 ans déjà...

Il y a tout juste 10 ans, prenait vie notre petite école de musique.

En effet, soutenue par la municipalité de l'époque ainsi que par le département, celle-ci a pu accueillir bon nombre d'élèves, de chanteurs et même de danseuses.

Bien sûr, les choses changent, les enfants grandissent et tous ne font pas le choix de la musique. Mais certains élèves sont fidèles depuis le départ à leur instrument et progressent sans cesse. En tout cas, il y a chaque année de nouveaux élèves. Et même si pour certains, la formation s'est arrêtée, ils auront toujours appris quelques bases et joué devant un public pour la première fois.

Peut-être y reviendront-ils un jour ?

10 ans : Un bel anniversaire pour prendre le temps d'un bilan.

Comme chaque année, l'audition a permis à chacun d'exprimer tout son art devant un public. Et comme à chaque fois, tout le monde a pu admirer des élèves qui ont travaillé pour présenter leur morceau. Le moment était très convivial et s'est terminé autour d'un verre en discutant d'une nouvelle année à venir.

Mais en septembre 2022, les conditions de reprise pour une autre année scolaire étaient bien mornes et le moral au plus bas, il faut bien le dire, le cœur n'y était plus.

Peut-être étions-nous au bout de quelque chose.

Fabien Large, notre professeur de piano depuis la création de l'école, avait émis le souhait d'arrêter notre collaboration pour des raisons familiales, ce que nous comprenons mais ceci allait grandement compliquer les choses pour la rentrée. Ensuite, la trésorerie de notre association avait laissé des plumes dans la crise sanitaire et le nombre d'élèves inscrits n'était plus à la hauteur des efforts engendrés par les bénévoles. De plus, la chorale, qui m'était si chère, s'était vue peu à peu disparaître.

Nous pensions donc tout arrêter car après tout, à quoi ça sert tout ça ?

Et puis, nous apprenons qu'un pianiste formé au conservatoire vient d'emménager sur la commune, Jonathan SYLVIN. Je prends contact avec lui et il se dit prêt à donner des cours de piano pour remplacer Fabien Large.

Il m'apprend également qu'il peut au besoin donner des cours de batterie et de guitare. Cela tombe plutôt bien puisque nous n'avions plus de professeur de guitare depuis un an et que notre professeur de batterie allait être très occupé avec ses études cette année-là.

Nous étions donc repartis vers un avenir prometteur !

Aujourd'hui, Jonathan a repris avec brio l'ensemble des instruments enseignés depuis le début dans notre école et il a maintenant relancé la chorale, dispense des cours de chant et se propose même d'enseigner la MAO (musique assistée par ordinateur). J'espère que cette nouvelle collaboration dessinera les contours d'un avenir pérenne pour notre association car à bien des égards, les conditions de fonctionnement semblent s'éclaircir.

Quant à la danse, Juliette BESSON, professeur diplômée, nous a laissé pour poursuivre sa carrière artistique. Nous avons eu la chance de retrouver rapidement une professeure ultra motivée. Malheureusement, ce sont les inscriptions qui n'ont pas été au rendez-vous et il nous a fallu fermer la section danse.

Là encore, il n'est pas simple de trouver les élèves en nombre suffisant pour d'une part créer un groupe assez grand pour obtenir une émulation satisfaisante et d'autre part pour que l'affaire soit viable financièrement. Pourtant, nous y croyons et pensons que notre petite école peut offrir une activité sur place et de qualité aux habitants de nos communes rurales.

Nous voici donc regonflés à bloc pour tourner une page compliquée de notre petite histoire. C'est dans cette optique que nous abordons 2024.

Un grand merci à Jérémy BEURIER qui quitte ses fonctions de trésorier mais qui a fondé l'école de musique à nos côtés il y a dix ans. Et merci à Charlotte DESBONNETS qui assurera désormais la fonction de trésorière.

Il ne me reste qu'à remercier la Municipalité, la Communauté de Communes du Grand Charolais et le Conseil Départemental de Saône et Loire pour leur participation financière et à vous souhaiter à tous une excellente année 2024.

*Le Président,
Fabrice Planchon*

LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉ GYM

Cet atelier est géré par l'Amicale Laïque depuis 2017. 18 personnes de la commune et des villages environnants participent régulièrement chaque



semaine, le mardi de 10h à 11h à la salle des fêtes de MARIZY, aux ateliers gym qui sont dispensés par une éducatrice sportive professionnelle.

Renforcement musculaire, assouplissement, équilibre, relaxation ...sont les principales bases pour favoriser un bon maintien en forme.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à venir découvrir et essayer une ou deux fois avant de s'inscrire pour un coût annuel de 55€.

Pour plus de renseignements contacter :

Michèle Signol au 03-85-24-12-18 ou 06-43-40-09-12

Annie Desmurs au 03-85-24-66-69 ou 06-85-56-10-28

CHASSE

«Cette année encore la saison de chasse 2023-2024 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les chasseurs des sociétés de Marizy et du Rousset se réunissent chaque week-end durant la période d'ouverture de chasse pour réguler la population de sangliers et de chevreuils sur le plan de chasse des sociétés.

Au-delà de l'action de chasse, les chasseurs s'adonnent à différents travaux tout au long de l'année. La période estivale est l'occasion de réaliser l'entretien de nombreux chemins forestiers sur la commune. Depuis 2021, les chasseurs passent également du temps dans la rénovation d'un des bâtiments de l'ancienne scierie, mise à disposition par la mairie, pour en réaliser une cabane de chasse. Ces journées de travaux sont l'occasion pour tous de mettre à profit leurs talents de bricoleurs.

Cette année a eu lieu pour la première fois une vente de saucissons-patates réalisée par la société de chasse du Rousset. Cet événement fut un succès avec plus de 120 parts vendues. L'événement devrait être reconduit en 2024.

Autre date à noter dans les agendas, le traditionnel concours de pétanque de la société de chasse de Marizy le 14 septembre 2024.

CONTACT : Lionel Blanchard (Président de la société de Marizy) 06 88 67 21 21. Justin Bertrand (Président de la société du Rousset) 07 86 75 58 51.



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LE GRAND CHAROLAIS

Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes de Digoin Val de Loire, du Charolais, de Paray-le-Monial, ainsi que la commune nouvelle Le Rousset-Marizy ont fusionné pour devenir Le Grand Charolais. Son territoire regroupe 44 communes, étendues sur 942,3 km² et comptant plus de 40 400 habitants.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a la particularité d'être située sur 2 départements, la Saône-et-Loire et l'Allier, et 2 régions, la Bourgogne Franche-Comté et l'Auvergne Rhône-Alpes, au cœur du Charolais Brionnais.

Deux gares TGV à proximité facilitent les déplacements d'affaires (Paris à 2 heures en TGV), et l'accès à 4 autoroutes (A6, A71, A72, A77) lui assure un développement raisonné de ses zones d'activités.

Prochainement, l'A79, autoroute de 92km en cours de construction, traversera également le Grand Charolais et reliera Montmarault à Digoin, en remplacement de l'actuelle Nationale 79.

Le Grand Charolais intervient dans plusieurs domaines parmi lesquels :

Au titre :

De L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI)
- Aménagement et entretien de la **voirie intercommunale**
- Contribution financière au **service départemental d'incendie et de secours pour les communes membres de la communauté de communes**



- Politique du **logement et du cadre de vie** (mise en œuvre de dispositifs nationaux en faveur de la réhabilitation des logements, adhésion aux associations départementales d'information sur le logement de Saône-et-Loire et d'Allier (ADIL), plan local de l'habitat et participation à la politique d'attribution des logements sociaux)

- **Organisation de la mobilité**

DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Création, aménagement et gestion des **zones d'activités**
- Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme avec la gestion d'**offices de tourisme**
- Accompagnement des événements contribuant à la promotion des productions agricoles
 - Balisage et promotion des sentiers de balades vertes, voies vertes et voies bleues

DE L'ENVIRONNEMENT

- Promotion et mise en valeur de **l'environnement**
- Collecte et traitement des **déchets**
- **Gestion et entretien des déchetteries** du territoire
- Gestion des **milieux aquatiques** et prévention des **inondations**
- Service d'**assainissement non collectif**

DE LA CULTURE

- Organisation d'événements sur le territoire afin de rapprocher la population de la culture
- Soutien à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, touristiques et économiques contribuant au rayonnement du Grand Charolais
- Gestion de l'école de musique intercommunale

DE LA PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

- Gestion des **établissements publics d'accueil des jeunes enfants** à Charolles, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux et Saint-Julien-de-Civry
- Gestion du **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s** itinérant à Charolles, Saint-Bonnet-de-Joux et Saint-Vincent-Bragny
- Gestion et animation des **accueils de loisirs** à Charolles, Digoin et Varenne-Saint-Germain
- Organisation de **manifestations sportives de plein nature**
- Aménagement et entretien des **équipements sportifs de proximité** type terrains multisports
- Gestion des **équipements nautiques intercommunaux** à Charolles, Digoin et Paray-le-Monial

DE LA SANTE ET ACTION SOCIALE

- Organisation d'un service de **portage de repas**
- Organisation d'un service de **transport à la demande sur le territoire**
- Gestion des maisons de services au public et soutien d'actions permettant de faciliter l'accès des habitants au **service public**



2022 Le Grand Charolais en action au Rousset-Marizy

Votre commune fait partie du Grand Charolais, communauté de communes créée en 2017 composée de 44 communes sur un territoire de 941 km². Les compétences du Grand Charolais sont nombreuses et ses actions bénéficient au quotidien à l'ensemble des 41 859 habitants du territoire. Découvrez un aperçu non-exhaustif des actions menées en 2022 par Le Grand Charolais pour l'ensemble des communes avec un éclairage particulier sur votre commune.

SERVICES À LA POPULATION



Les **accueils de loisirs du Grand Charolais** situés à Charolles, Paray-le-Monial et Varenne-Saint-Germain (uniquement vacances d'été) ont fait le plein en 2022 avec **864** enfants accueillis pendant les vacances et **263** enfants accueillis les mercredis.



Cette année encore, les **4 structures d'accueil de jeunes enfants** du Grand Charolais (micro-crèches, multi-accueil) étaient au maximum de leurs capacités d'accueil avec une quarantaine d'enfants provenant de 22 communes du Grand Charolais.



Accueil de loisirs Le Grand Charolais, site de Charolles.



L'**École de musique Le Grand Charolais** propose des cours sur 4 sites : Charolles, Digoin (depuis le 1er septembre), Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux. Elle compte 450 élèves inscrits de 3 à 78 ans.



Piscine de plein air Le Grand Charolais, Charolles.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Grand Charolais gère les **équipements nautiques** du territoire ainsi que la maintenance et les visites de contrôle des **équipements multisports** (city stade) répartis sur 32 communes du territoire dont Le Rousset-Marizy.

ENVIRONNEMENT

Le Grand Charolais assure la collecte des déchets, la gestion des 5 déchetteries du territoire et le traitement des déchets (transport, tri, valorisation, enfouissement).



La déchetterie la plus proche de chez vous se situe à **Saint-Bonnet-de-Joux**.



Dans votre commune, **5** habitants ont profité des kits compost et kits poulailler à prix réduits proposés par Le Grand Charolais, sur un total de 548 acquéreurs.



En 2022, le service environnement a réalisé **une quarantaine d'actions de sensibilisation** auprès des enfants scolarisés.



30 agriculteurs du Grand Charolais ont bénéficié du broyat issu de la plateforme de déchets verts de la Communauté de communes.

Le **SPANC** (Service public d'assainissement non collectif) du Grand Charolais assure les visites de contrôle des **7170** installations d'assainissement non collectif du territoire dont **296** sur votre commune.



www.legrandcharolais.fr



2022 Le Grand Charolais en action au Rousset-Marizy

ANIMATION DU TERRITOIRE

En 2022, Le Grand Charolais a subventionné les associations du territoire à hauteur de **100 000 €**.

Sur la commune du Rousset-Marizy, une subvention de 700 € a été attribuée à **l'école de musique associative pour la formation à la pratique instrumentale et à la pratique de la danse**.

Les événements du Grand Charolais pour animer le territoire :

- **Le Raid in Charolais**, manifestation sportive (en juin à Saint-Vincent-Bragny) : 242 enfants au Raid Village et 82 participants sur le Grand Raid.
- **Le Grand Ciné** : 700 spectateurs sur les 8 séances gratuites organisées en plein air dans 8 communes différentes, dont Le Rousset-Marizy.

ÉCONOMIE ET HABITAT

En 2022, Le Grand Charolais a attribué **41 000 € d'aides à l'immobilier d'entreprise** qui ont permis de soutenir **8 projets** de rénovation ou d'agrandissement permettant l'obtention de subventions complémentaires provenant d'autres collectivités (Département, Région, Union européenne...).

Vous souhaitez rénover votre logement ? Le Grand Charolais investit **300 000 € par an** pour vous aider financièrement dans vos projets (sous conditions). Déjà près de 400 habitants du Grand Charolais dont **4** sur votre commune ont pris contact avec notre prestataire Urbanis pour faire une demande de dossier.

Contact : 03 85 93 27 29 / opah.grandcharolais@urbanis.fr

LE GRAND CHAROLAIS INVESTIT POUR VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE MOBILITÉ



Au Rousset-Marizy :

69,3 km de routes gérées par Le Grand Charolais sur un total de 977 km.

9 travaux de voirie réalisés par Le Grand Charolais sur la commune pour un montant de **96 266** € TTC.

6 ouvrages d'art (pont, tunnel...) sur la commune géré par Le Grand Charolais sur un total de 174.

Travaux de voirie, Le Rousset-Marizy.

SOLIDARITÉ ET INTÉGRATION FINANCIÈRE

125 643 € c'est le montant de l'attribution de compensation reversé à votre commune par Le Grand Charolais (fiscalité économique, harmonisation fiscale...) sur un budget total de **10,8 millions d'€**.

Le Grand Charolais soutient les investissements des communes de moins de 3000 habitants par le dispositif du fonds d'aide à l'investissement rural. En 2022, un total de 182 000 € pour 31 projets ont ainsi été attribués dont 1 000 € pour l'acquisition d'un **horodateur pour la vente des cartes de pêche** du Lac du Rousset.

Le Grand Charolais élabore actuellement un **PLUi, document d'urbanisme unique**, à l'échelle des 44 communes afin de planifier l'aménagement de l'ensemble du territoire d'ici 2025 (budget total : 630 000 €).

Afin d'assurer une continuité des services aux habitants dans les mairies, Le Grand Charolais a mis en place en 2021 un service de « remplacement de secrétaire de mairie ». **24 communes** adhèrent à ce service dont la commune du Rousset-Marizy qui a fait appel 1 fois à ce service.

1,5 million d'€ c'est le montant versé par Le Grand Charolais pour financer le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour le compte des 44 communes.



www.legrandcharolais.fr



2023 Le Grand Charolais en action au Rousset-Marizy

Votre commune fait partie du Grand Charolais, communauté de communes créée en 2017 et composée de 44 communes sur un territoire de 941 km². Les compétences du Grand Charolais sont nombreuses et ses actions bénéficient au quotidien à l'ensemble des 41 539 habitants du territoire. Découvrez un aperçu non-exhaustif des actions menées en 2023 par Le Grand Charolais pour l'ensemble des communes avec un éclairage particulier sur votre municipalité.

SERVICES À LA POPULATION



Les **accueils de loisirs du Grand Charolais** situés à Charolles, Digoin (uniquement vacances d'été) et Paray-le-Monial ont accueilli **923** enfants pendant les vacances et **252** enfants les mercredis.



1 enfant du Rousset-Marizy a fréquenté l'une des **4 structures d'accueil de jeunes enfants du Grand Charolais** (micro-crèches et multi-accueil) qui étaient au maximum de leurs capacités avec une quarantaine d'enfants provenant de 23 communes du Grand Charolais. **Le Relais Petite Enfance** a organisé une dizaine d'animations pour les 0-3 ans.



Représentation de la Fanfare à Boutons à Vendenesse-lès-Charolles.



1 habitant du Rousset-Marizy est inscrit à l'**école de musique Le Grand Charolais**, qui propose des cours sur 4 sites : Charolles, Digoin, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux. Elle compte en tout 446 élèves de 3 à 78 ans !

4 761 spectateurs ont assisté aux 36 concerts organisés par l'école de musique dans les communes du territoire.



Bassin couvert à Paray-le-Monial.

NATATION POUR TOUS !

1 800 élèves (Grande section au CM2) scolarisés dans le Grand Charolais bénéficieront chaque année de **12 séances de natation** dans le bassin couvert intercommunal à Paray-le-Monial, ou à la piscine de La Guiche pour les écoliers du Rousset-Marizy.

150 000 € C'est le budget annuel consacré par Le Grand Charolais pour ce dispositif « Savoir Nager » mis en place depuis la rentrée de septembre.

ENVIRONNEMENT

Le Grand Charolais assure la collecte des déchets, la gestion des 5 déchetteries du territoire et le traitement des déchets (transport, tri, valorisation, enfouissement).



95 bacs gris (individuels ou collectifs) ont été distribués aux usagers du Rousset-Marizy dans le cadre de la première campagne de recensement et d'adaptation des bacs de tri sélectif et des bacs à ordures ménagères qui a concerné 29 communes du Grand Charolais. **2 colonnes de tri** supplémentaires ont également été installées sur votre commune.



5 habitants de votre commune ont profité des kits compost et kits poulailler à prix réduits proposés par Le Grand Charolais, pour valoriser leurs déchets biodégradables, sur un total de **539** acquéreurs.



Une dizaine d'animations de sensibilisation à l'environnement ont été réalisées par nos services auprès des enfants des établissements scolaires du territoire..

283 installations d'assainissement non-collectif sont présentes sur votre commune sur un total de **6894** installations dont le contrôle est assuré par le **SPANC** (Service public d'assainissement non-collectif).



www.legrandcharolais.fr



2023 Le Grand Charolais en action au Rousset-Marizy

ANIMATION DU TERRITOIRE

104 500 € C'est le montant des subventions octroyées par Le Grand Charolais aux associations du territoire. Subvention attribuée sur la commune du Rousset-Marizy : 700 € pour les *L'école de musique le Rousset-Marizy*, pour l'enseignement de la musique et de la danse aux enfants.

Le salon Euroforest (42 000 visiteurs) à Saint-Bonnet-de-Joux a également été soutenu à hauteur de 10 000 €.

Le Grand Charolais anime aussi le territoire avec :

- **Fayencez-vous ! Rendez-vous céramique en Grand Charolais** (2, 3 et 4 juin) : **1500 personnes** sur les différentes animations (visites, musées, conférence, brocante...).
- **Le Raid in Charolais**, manifestation sportive (17 juin à Poisson) : 300 enfants au **Raid Village** et 120 participants sur le **Grand Raid**.
- **Le Grand Ciné** : **1565 spectateurs** sur les 11 séances gratuites organisées en plein air dans 11 communes différentes.

ÉCONOMIE ET HABITAT

Une trentaine d'entreprises locales ont été accompagnées pour leur ouverture d'activité par le service développement économique du Grand Charolais.

Plus qu'un an pour profiter des aides à la rénovation !

2 habitants de votre commune, sur 87 projets subventionnés, ont bénéficié d'une aide financière et technique du Grand Charolais pour la réhabilitation de leur logement ou le ravalement de leur façade.

Vous aussi, renseignez-vous auprès de notre prestataire Urbanis :

03 85 93 07 29 / opah.grandcharolais@urbanis.fr



Pont du Creux Terrier, au Rousset-Marizy.

SUR LES ROUTES... DU ROUSSET-MARIZY

69 km de routes gérés par Le Grand Charolais sur un total de 977 km de routes intercommunales.

10 chantiers de voirie réalisés par Le Grand Charolais sur la commune pour un montant de **75 200 € TTC**.

6 ouvrages d'art (pont, tunnel...) gérés par Le Grand Charolais sur un total de 174. En 2023, le pont du Creux Terrier a été reconstruit par Le Syndicat du bassin versant de la Bourbince pour un montant de **89 830 € HT**. Le Grand Charolais finance le reste à charge, subventions déduites.

SOLIDARITÉ ET INTÉGRATION FINANCIÈRE

125 643 € C'est le montant de l'attribution de compensation versé à votre commune par Le Grand Charolais (fiscalité économique, harmonisation fiscale...) sur un budget total de **10,6 millions d'euros**.

1 000 € ont été versés par Le Grand Charolais à la commune du Rousset-Marizy pour **le changement des huisseries du restaurant Le Montchappa**. Au total, c'est une enveloppe de **273 000 € (32 projets)** qui a été attribuée en 2023 pour soutenir les investissements des communes de moins de 3000 habitants dans le cadre du dispositif du Fonds d'aide à l'investissement rural (FAIR).

Le Grand Charolais élabore actuellement **un PLUi, document d'urbanisme unique**, à l'échelle des 44 communes afin de planifier l'aménagement de l'ensemble du territoire d'ici 2025 (budget total : 630 000 €).

1,5 million d'€ c'est le montant versé par Le Grand Charolais pour financer les SDIS (Service départementaux d'incendie et de secours) pour le compte des 44 communes.



www.legrandcharolais.fr

LE GRAND CHAROLAIS

LE CYCLE DE VIE DE MES DÉCHETS

Pour chaque déchet, un parcours et un mode de collecte différent

Les ordures ménagères regroupent tous les types de déchets produits par les ménages :

- **Ordures ménagères résiduelles** (aussi appelées les ultimes)
- **Recyclables** (emballages + papiers, collecte en mélange)
- **Déchets déposés en déchetterie**
- **Déchets verts...**

Pour mieux comprendre le cycle de vie de vos déchets :



UNE COMPÉTENCE CONFIEE AU SMEVOM

Le SMEVOM (Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) est chargé de transporter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) vers le site d'enfouissement et les recyclables, après tri, vers les filières de recyclages.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

- **1998** : Création du SMEVOM
- **170** communes
- **286** kg collectés/an/habitants
- **3 600** m²
- **6** Communautés de communes adhérentes
- **119 714** habitants

Les 6 communautés de communes désignent des représentants et forment le Conseil Syndical. Composé de 33 représentants, il élit ensuite un Président, des Vice-présidents, les membres du bureau et diverses commissions. Gilles PERRETTE, Vice-président à l'environnement au Grand Charolais est également Président du SMEVOM, situé à Digoïn.

Les déchets sont acheminés vers le centre de tri du SMEVOM à Digoïn.

Ils sont triés par matière pour être acheminés dans les filières de recyclages.

Les **déchets en PET et PEHD** comme les bouteilles et flacons en plastique sont transformés en fibres textiles (polaire, rembourrage de couette...), pots pour plantes, barquettes plastiques... Les **emballages en acier et aluminium** sont transformés en caddie, boules de pétanque, casseroles, boîtes de conserve...

Les **cartons** sont transformés en boîtes à chaussures, boîtes à oeufs...

Les **briques** alimentaires deviennent du papier cadeau, papier toilette, mouchoirs...

Le **papier** redevient du papier...

UN POINT SUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES

LA DECHETERIE DE LA GUICHE A DISPOSITION DES HABITANTS DU ROUSSET-MARIZY

LA GESTION DES ORDURES MENAGERES

La gestion des déchets se poursuit et s'oriente vers un système incitatif, citoyen, solidaire et responsable. Le Grand Charolais poursuit son objectif de réduction de la production des déchets en déclinant de nombreuses actions dont la conteneurisation des communes, le développement du compostage individuel et collectif ou encore la sensibilisation des « gros producteurs de déchets ». Un travail est également en cours pour mieux encadrer l'accès aux 5 déchetteries communautaires aux seuls usagers du territoire.

Toutefois les préoccupations en termes de déchets sont également budgétaires puisque, dans le contexte inflationniste que l'on connaît depuis 2022, l'évolution des coûts de traitement sont incertains car ils relèvent du SMEVOM. À cela s'ajoute l'augmentation des charges d'exploitation avec une hausse des prix de collecte et des déchetteries liée à l'inflation, une hausse des taxes

de l'État (TGAP) et aucune compensation financière du SMEVOM liée à la performance du tri. Ainsi, malgré ces éléments et les incertitudes d'accroissement des coûts, les élus communautaires décident de limiter l'évolution des tarifs de la redevance à l'inflation constatée, afin de couvrir la totalité du coût d'élimination des déchets ménagers.

Depuis le 1er janvier 2023 et la mise en place de l'extension des consignes de tri sur notre territoire, nous avons pu constater des changements notables :

La quantité des ordures ménagères (bacs gris) diminue. Ce bel effort collectif, rendu possible grâce aux nouveaux gestes de tri, permet une augmentation du recyclage des emballages (bacs jaunes), ce qui contribue à une réelle valorisation dans le traitement de nos déchets.

Au vu de l'évolution positive des comportements sur 2023 et prenant en compte les contraintes liées aux enjeux environnementaux et aux directives de l'État, les

Élus du Grand Charolais ont été amené à prendre des décisions pour accompagner ces changements.

Ainsi, le nombre de jour de collecte a été réduit (une fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois tous les 15 jours pour les emballages recyclables) et l'organisation des circuits de collecte réorganisée, toujours dans l'objectif de contenir les coûts liés à l'inflation.

L'ensemble de ces mesures permet de réaliser une économie annuelle de 200 000€ sur les collectes de déchets. Pourquoi une collecte une fois par semaine des ordures ménagères ?

L'augmentation de vos gestes de tri (emballages recyclables, verre, papiers, compostage) permet de diminuer les quantités de déchets résiduels. Cette baisse de fréquence, de deux fois à une fois par semaine, permettra de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers (Taxe TGAP), tout en garantissant à chacun un service de qualité.

Pourquoi une collecte toutes les 2 semaines des emballages recyclables ?

Parce que les habitants collectés en porte-à-porte ont été récemment dotés de bacs jaunes plus volumineux et adaptés à la composition du foyer.

Les suivis de collecte effectués par le service environnement au 1er trimestre 2023, permettent de constater que le taux de remplissage des bacs jaunes des foyers sortant leur bac tous les 15 jours se situe entre 75% et 100%.

Parce qu'une cinquantaine de colonnes jaunes supplémentaires ont été implanté dans les communes collectées en Points d'apports volontaires.

NOUVEAU : ACCES A LA DECHETTERIE DE LA GUICHE

Depuis janvier, les habitants du Rousset-Marizy peuvent accéder à la déchetterie de La Guiche. La communauté de communes, « le Grand Charolais », entendant notre demande de rationalité et de proximité géographique de ce service au public, a conclu une convention avec le Sirtom de la Vallée de la Grosne pour que les habitants du Rousset-Marizy puissent accéder à la déchetterie de La Guiche moyennant une compensation financière annuelle d'environ 30000€.

Pour ce faire, si vous ne l'avez pas déjà renseigné, vous pouvez compléter le formulaire qui a été distribué en début d'année dans chaque boîte aux lettres et le renvoyer : soit par mail à secretariat@sirtomgrosne.fr

Soit par voie postale à l'adresse : **SIRTOM de la Vallée de la Grosne – ZA du Pré Saint Germain -16, rue Albert Schmitt – 71250 CLUNY**

Une carte d'accès à la déchetterie de La Guiche vous sera envoyée.

Les Mariziens-Roussetois peuvent aussi continuer d'utiliser l'ensemble des déchetteries du Grand Charolais (Saint-Bonnet-de-Joux, Vendennes-lès-Charolles, Pailinges, Paray-Le-Monial et Digoin).

Au nom de tous les habitants de notre commune, la municipalité tient à adresser ses remerciements à l'ensemble des membres du conseil communautaire, au premier rang desquels son Président, Gérard GORDAT et son vice-Président en charge de la gestion des ordures ménagères, Gilles PERRETTE, qui ont fait preuve d'une attention toute particulière à l'égard de sa demande.

Horaires du 17/06/2024 au 14/09 /2024

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M
CLUNY	7h-13h		7h-13h		7h-13h		7h-13h		7h-13h		7h-13h	
SALORNAY			7h-13h				7h-13h				7h-13h	
TRAMBLAY	7h-13h				7h-13h				7h-13h		7h-13h	
LA GUICHE							7h-13h				7h-13h	
TRAMAYES			7h-13h								7h-13h	

Horaires du 01/01/2024 au 15/06/2024 et du 16/09/2024 au 31/12/2024

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M
CLUNY	9h-12h	13h30-17h			9h-12h	13h30-17h				13h30-17h	9h-12h	13h30-17h
SALORNAY			9h-12h								9h-12h	13h30-17h
TRAMBLAY	9h-12h	13h30-17h			9h-12h	13h30-17h			9h-12h		9h-12h	13h30-17h
LA GUICHE				13h30-17h								13h30-17h
TRAMAYES			9h-12h	13h30-17h			9h-12h				9h-12h	

LE GRAND CHAROLAIS



COLLECTE DÉCHETS SPÉCIFIQUES

À chaque déchet, sa collecte.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le service de ramassage d'objets encombrants

Le service de ramassage d'objets encombrants, qui permet aux usagers de se débarrasser d'objets lourds ou encombrants s'ils sont dépourvus de moyens adaptés, est désormais proposé aux habitants de l'ensemble du territoire du Grand Charolais. Il est effectué par la ressourcerie Réorient' Express.

Toutes les communes sont desservies **2 fois par an à des dates précises**. Les déchets collectés ayant un potentiel de réemploi sont emmenés à la ressourcerie pour réparation dans le but d'être réutilisés, et les autres sont déposés dans une des 5 déchetteries du territoire pour être triés.

Quelques exemples de « déchets encombrants » :

- le gros électroménager (réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver, téléviseurs...),
- le mobilier encombrant non transportable en voiture (armoires, fauteuils, tables, matelas, sommiers...),
- le mobilier de salle de bain (évier, baignoires, bacs à douche...),
- la ferraille...

Inscription OBLIGATOIRE pour être collecté

03 85 24 30 09

Ouverture du standard **3 semaines avant la date de collecte**

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES À APPORTER EN DÉCHETTERIE

DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Équipements en **FIN** de vie, comme les ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions, machines à laver etc.



Amiante

Le dispositif d'accueil de l'amiante en déchetteries est exclusivement réservé aux particuliers. Les professionnels sont exclus et doivent s'adresser aux prestataires du secteur privé.

Les déchets d'amiante lié sont acceptés uniquement dans les déchetteries de Digoin et Paray-le-Monial. (dépôt en alternance un lundi sur 2).

Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangée à d'autres matériaux inertes tels que (liste complète sur www.inrs.fr) :

- éléments de couverture (plaques, ardoises...),
- canalisations,
- conduites,
- bacs horticoles.

Attention ce déchet nécessite un protocole strict.

Inscription OBLIGATOIRE à la déchetterie avant toute manipulation et la prise d'un rendez-vous.

Le dépôt d'amiante est accepté dans la limite de 3 m3 par apport et elle ne pourra dépasser 6 m3 par an par usager.

Les déchets devront être issus d'un bien cadastré sur le territoire intercommunal (taxe foncière).

TLC - Textiles, Linge de maison, Chaussures et maroquinerie

La filière prend en charge les TLC en bon état, mais également ceux abîmés. Des vêtements usés, troués, tâchés peuvent être jetés dans les bornes. Ceux-ci ne doivent pas être mouillés et doivent être déposés en sacs fermés ! Liste des bornes textiles sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Les déchets verts

Sont acceptés :

- branchages (diamètre inférieur à 10 cm, longueur 3 mètres maximum),
- feuilles,
- tailles de végétaux,
- tontes de pelouse.

Dans les déchetteries de Digoin, Palinges, Paray-le-Monial, la plateforme déchets verts Bon Vin à Paray-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Joux, Vendennes-lès-Charolles

DDS - Déchets Diffus Spécifiques

Il s'agit de tous les produits ayant un symbole dangereux comme les **acides, soudes, colles, peintures, lasures, solvants...**

Acceptés dans les déchetteries de :

- Digoin,
- Palinges,
- Paray-le-Monial,
- Saint-Bonnet-de-Joux
- Vendennes-lès-Charolles

AUTRES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

À Digoin, Palinges, Paray-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Joux, Vendennes-lès-Charolles

- Bois
- Déblais / Gravats
- Huiles de frites
- Huiles de vidange
- Piles et accumulateurs
- Lampes
- Cartouches d'encre
- Métaux
- Mobilier
- Radiographies
- Batteries

Seulement à Digoin et Paray-le-Monial

- Pneumatiques
 - Bouteilles de gaz
- Pneumatiques **acceptés** : non coupés, non verdis
Pneumatiques **refusés** : roues avec jantes

Seulement à Palinges

- Plastique rigide

Les déchets non collectés :

- le **petit électroménager** (fours à micro-ondes, mini-fours, grille-pains...),
- le **petit mobilier** (chaises, séchoirs...),
- pas de déménagement, charbon ou gravats.

Ces déchets sont à déposer dans une des déchetteries du territoire.

Le service environnement se réserve le droit de refuser certains déchets, qui de par leur nature, ne pourraient être collectés.



LES BONS GESTES À ADOPTER

- Peu importe la manière de les collecter (en bac roulant ou en colonne) **les déchets ménagers à trier sont toujours les mêmes.**
- **Les emballages doivent être vides**, mais il n'est pas utile de les laver avant de les jeter (une bouteille à moitié pleine ne sera pas triée).
- Les recyclables doivent être **déposés en vrac**, s'ils sont dans des sacs il ne seront pas triés, les trieurs du centre de tri n'ont pas le temps de les ouvrir.
- **Les déchets ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres**, cela les rend plus difficile à trier.

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages et papiers dans les bacs et colonnes de tri jaunes

- Les emballages en carton (suremballages, boîtes de gâteaux, paquets de pâtes...)
- Les emballages en métal (canettes, aérosols, boîtes de conserve...)
- Les briques (lait, soupe, jus de fruits...)
- Les bouteilles et flacons en plastique (eau, lait, huile, jus de fruits, gel douche...)

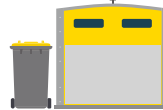
Les nouveautés à partir de 2023 :

- Tous les **petits emballages en plastique** (pots de yaourt, barquettes, films plastique, tube de dentifrice...)
- **L'ensemble des papiers** (journaux, magazines, publicités, courriers, cahiers... et même les sacs en papier)



À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023 :

le geste de tri des habitants sur l'ensemble du territoire du SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois sera plus simple.



Tous les emballages et les papiers seront à déposer dans les conteneurs jaunes !

Les nouveautés concernent **les emballages en plastique** : aux bouteilles et flacons se rajoutent les **pots, tubes, barquettes, films sacs et boîtes**. **Les emballages et les papiers** sont à déposer dans les **contenants de tri jaunes**.



Pour accompagner cette simplification, le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois et ses communautés de communes adhérentes déploient **une vaste campagne d'information** :

- Chaque foyer est destinataire d'un **courrier** et d'un **mémo-tri** mis sous enveloppe qui détaille les nouvelles consignes de tri. Gardez-le bien !
- Toutes les informations seront à retrouver sur le **site internet du SMEVOM** et sur les sites des communautés de communes adhérentes.



Grâce au geste de tri, chacun peut agir en faveur de la préservation de l'environnement et de son cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage, alors **jetons moins et trions plus !**



UM AF 14/04/2023 - CITEO/AF - 0119 - 14/04/2023 - 14/02/2023

LE TRI + FACILE !





MÉMO TRI 2024

LE ROUSSET-MARIZY

VOS JOURS DE COLLECTE

Vos ordures ménagères	Vos emballages
LUNDI Matin	À déposer en point d'apport volontaire (PAV). Retrouvez la carte interactive des PAV sur notre site internet !



BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS



COLONNES DE TRI SÉLECTIF

VOS ENCOMBRANTS

Vos encombrants sont collectés les 28 mai et 15 octobre 2024. Inscription obligatoire au 03 85 24 30 09 une semaine à l'avance.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

Vos collectes sont maintenues les jours fériés 2024 à l'exception du 1er mai, du 25 déc. et du 1er janv. 2025

Service environnement Le Grand Charolais
Tel : 09 71 16 95 92
Mail : environnement@legrandcharolais.fr



Donnez ensemble une nouvelle vie à vos déchets.

www.legrandcharolais.fr



VOTRE DÉCHETTERIE LA PLUS PROCHE

SAINT-BONNET-DE-JOUX

Horaires	
LUNDI	14h00 - 17h00
MARDI	Fermé
MERCREDI	14h00 - 17h00
JEUDI	09h00 - 12h00
VENDREDI	Fermé
SAMEDI	9h - 12h / 13h30 - 15h30
DIMANCHE	Fermé

Accès libre aux autres déchetteries du territoire.
Retrouvez les horaires sur www.legrandcharolais.fr



OÙ JETER MES CARTONS BRUNS ?...
À la déchetterie !
Contrairement aux idées reçues, **les cartons bruns (colis, boîte à chaussures...)** ne se jettent pas dans la poubelle jaune ! Ne faites plus d'erreurs et jetez vos cartons à la déchetterie.



LE TRI + FACILE !

LE GRAND CHAROLAIS

L'ÉLABORATION DU PLUI DU GRAND CHAROLAIS

La Communauté de communes exerce la compétence obligatoire «plan local d'urbanisme» depuis le 1er janvier 2017.

Sur les 44 communes de la Communauté de communes, 17 communes ont un document d'urbanisme opposable (PLU ou carte communale) :

Les 27 autres communes sont soumises aux dispositions du Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

Au titre de cette compétence, la Communauté de communes gère le suivi de ces documents d'urbanisme, en lieu et place des communes.

En revanche, elle n'instruit pas les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme, etc...). Ceci relève des missions du Pays Charolais-Brionnais pour les 17 communes disposant d'un document d'urbanisme (PLU & cartes communales), et de la Direction Départementale des Territoires pour les autres communes soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

Notons que notre commune présente l'originalité d'être soumise à deux réglementations d'urbanisme différentes :

La commune déléguée du Rousset qui dispose déjà d'un PLU adopté le 16 décembre 2015, voit ses documents d'urbanisme instruits par le Pays Charolais Brionnais ;

celle de Marizy, qui ne s'est pas dotée de document d'urbanisme spécifique et reste donc toujours par défaut soumise aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme, transmet quant à elle pour instruction ses documents d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires (DDT), service préfectoral.

Le PLUi est le document par excellence de développement d'un territoire, qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il doit prendre en compte les différents enjeux d'un territoire comme l'habitat neuf ou ancien, les déplacements, les activités économiques, les zones naturelles et agricoles, la protection du patrimoine... Ses prescriptions s'imposent à toute personne physique ou morale, porteuse d'un projet d'urbanisation des sols.

Le 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes, Le Grand Charolais, a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cinq réunions publiques ont déjà été organisées pour présenter

les objectifs de ce PLUi. Après la phase de diagnostic achevée en fin d'année 2022 qui permet de réaliser une photographie dynamique du territoire dans toutes ses dimensions : habitat, économie, mobilités, cadre de vie, patrimoine, environnement, risques..., 7 priorités pour l'aménagement de notre territoire sur une période de douze ans ont été adoptées par le conseil communautaire et sont décrites dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), véritable colonne vertébrale du PLUi :

Une organisation territoriale qui exploite la complémentarité entre les communes.

La création d'une dynamique démographique plus soutenue et adaptée aux capacités du territoire.

Une économie diversifiée qui prend appui sur les ressources et activités traditionnelles du territoire et vise à répondre à des besoins contemporains.

La prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques.

Un développement qui réduit son empreinte sur les ressources.

Le foncier : un bien précieux à préserver.

Le patrimoine paysager et bâti : une valeur à préserver.

Calendrier prévisionnel concernant l'achèvement de l'élaboration du PLUi

Le projet réglementaire (prévu de fin 2023 au printemps 2024), traduira les orientations du PADD dans des différentes typologies de zones avec des constructibilités différenciées selon les enjeux et selon les sites.

La consultation des partenaires et du public (prévue d'ici la fin 2024).

Tous ces éléments une fois établis, seront validés par le conseil communautaire et les communes. Le projet de PLUi est arrêté puis fait l'objet de consultations de partenaires extérieurs (l'État, la Région, le Département, les chambres consulaires...), une enquête publique suivra avant que le PLUi puisse être approuvé.

Le bilan de l'enquête publique et l'approbation (prévus début 2025).

Un bilan d'enquête publique est produit par la commission d'enquête et Le Grand Charolais apporte des réponses et compléments en conséquence au dossier de PLUi. S'ensuit l'approbation finale du PLUi. Dès lors, le PLUi s'imposera alors sur l'ensemble du territoire du Grand Charolais et remplacera les PLU et cartes communales actuellement en vigueur.



Le Grand Charolais

PLUI du Grand Charolais : tous concernés !

PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI, c'est quoi ?
C'est avant tout un projet de territoire qui s'appuie dans ce document et qui se concorde tous les éléments de développement pour mieux les coordonner, organiser tout en conservant la qualité qui fait l'identité de votre territoire.
Il s'agit d'un document réglementaire qui (répondra aux fortes exigences du droit des sols) permet de construire, rénover, réhabiliter, démolir, préserver, certifier (durabilité) ...
Sur les sites, il remplacera les documents d'urbanisme existants (selon communes). Le PLUI se substitue au PLU (régime national dérogatoire) pour les communes non dotées de documents d'urbanisme.

HABITAT **ÉCONOMIE** **MOBILITÉ** **CRÈCHE DE VIE**

Pourquoi élaborer un PLUI ?
Nous vivons sur l'ensemble du territoire, nous habitons dans une commune, travaillons dans une autre, passons des jours sur une troisième et nous nous déplaçons entre tous ces lieux. En conséquence, les communes et le territoire de vie qui s'agitent multiples à nos côtés nécessitent, dès lors, les besoins d'organiser le développement dans une cohérence globale, qui permet de primer le cadre de vie et l'accompagnement durable.

Communauté de Communes Le Grand Charolais
32 rue Louis Barthold
7600 PÉREUX-LE-MOULIN
Tel : 03 77 61 95 95
<http://www.legrandcharolais.fr/>
cc@legrandcharolais.fr

Qui élabore le PLUI ?

La communauté de communes du Grand Charolais pilote la démarche. Elle va travailler en collaboration avec chacune des communes qui la compose. Si le projet doit dégager des grandes orientations et des axes de cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire, il permettra aussi de prendre en compte les spécificités des communes. Ainsi, tous les élus du territoire vont participer à cette élaboration à travers différentes instances : les conseils municipaux, mais aussi des groupes de secteurs géographiques et des conférences intercommunales des Maires.

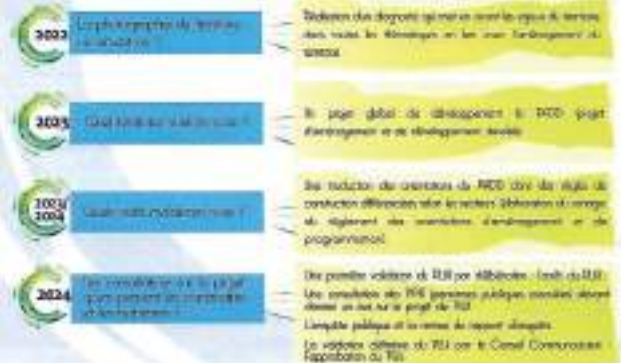
D'autres partenaires vont aussi être impliqués dans cette démarche :



L'association de ces partenaires devra permettre de partager le projet de développement en respectant les perspectives de chacun.

Quel est le processus ?

Cette élaboration va durer plusieurs années.



Quels sont nos grands enjeux ?

Tout sera une question d'équilibre entre :



Préserver et valoriser nos patrimoines naturels, historiques, culturels, en renforçant leur rôle comme support de développement touristique.



Rester à la pointe de l'agriculture et à sa valorisation.



Trouver le développement de temps et se diversifier notamment à travers les filières d'excellence et l'économie créative.



Confirmer les rôles structurants des 3 villes-centres de Paray le Monial, Dijon et Charolais, et dynamiser les autres historiques.



Diversifier l'offre en logements pour permettre à chacun d'habiter sur le territoire tout au long de sa vie, et soutenir la réhabilitation des logements anciens.



Valoriser nos potentiels de développement décentralisés et innovants.

Faciliter l'accès aux équipements, services, commerces et emplois par des mobilités respectueuses de l'environnement, en renversant les distances et en offrant la possibilité de se déplacer autrement.

Le territoire :



Comment s'informer et s'exprimer ?

La concertation avec les habitants et les acteurs du territoire est prévue tout au long de la démarche.

Vous pouvez-vous informer :

Sur le site internet de la communauté de communes : <http://www.legrandcharolais.fr/>



Des ateliers dans les bureaux communaux et municipaux.



Des ateliers publics et ateliers locaux.



Vous pouvez vous exprimer au moyen :

Des boîtes de consultation ou 5 dispositifs deux-degrés communaux.



Des ouvrages à lire : le préambule de la communauté de communes.



LE GRAND CHAROLAIS

DES AIDES POUR LE LOGEMENT

Le Grand Charolais a lancé fin 2021 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 3 ans (renouvelable une fois 2 ans).

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et propriétaires de logements vacants, c'est le moment de **réhabiliter vos biens immobiliers** en profitant **d'aides techniques et financières**.

Le Grand Charolais s'est fixé comme objectif ambitieux de soutenir la réhabilitation de **282 logements sur une période de 3 ans, soit 94 logements par an**.

BESOIN D'INFORMATIONS SUR L'OPAH ?

Le Grand Charolais a choisi la société **Urbanis** pour vous accompagner gratuitement dans votre projet.

L'opérateur vous conseille sur votre programme de travaux et vous aide dans toutes les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet.

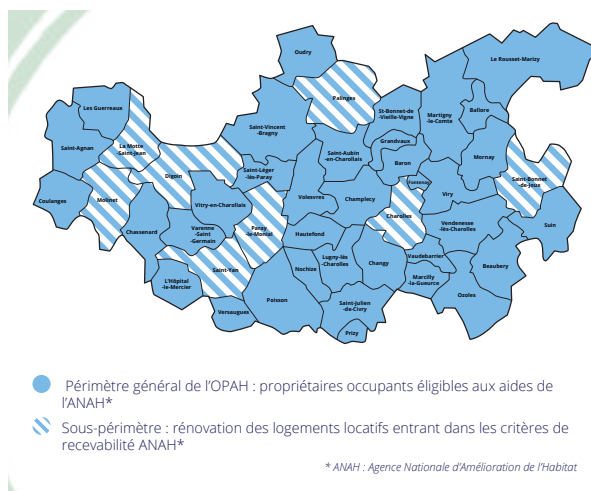
Par téléphone au **03 85 93 27 29** aux jours et horaires suivants :

- Le lundi et le mardi de 14h à 17h
- Le jeudi et le vendredi de 9h à 12h

Ou par mail : opah.grandcharolais@urbanis.fr

Permanences physiques uniquement sur rendez-vous

- Tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredi de chaque mois
- De 13h30 à 17h
- Au siège du Grand Charolais : 32 rue Louis Desrichard, 71600 PARAY LE MONIAL.



✂ QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Adaptation à la perte d'autonomie
- Économies d'énergie



● Mise en **sécurité**

● Rénovation complète d'un logement vétuste

👤 POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

- Les **propriétaires occupants** (sous conditions de ressources).
- Les **propriétaires de logements locatifs** (voir périmètres au dos).

✓ QUELLES CONDITIONS ?

- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.
- Fournitures et pose qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les travaux d'économies d'énergie.
- Les travaux doivent débuter après l'accord écrit des financeurs.
- Les travaux doivent respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur (déclaration préalable de travaux, permis de construire,...).

📞 OÙ SE RENSEIGNER ? / CONTACTEZ-NOUS

- **URBANIS** opérateur désigné par Le Grand Charolais - **03 85 93 27 29**
Disponible le lundi et le mardi de 14h à 17h, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h
- **Permanences sur rendez-vous** (auprès d'URBANIS), au siège de la communauté de communes au 32 rue Louis Desrichard 71600 **PARAY-LE-MONIAL**, les 2^{èmes} et 4^{èmes} **mercredi de chaque mois de 13h30 à 17h00**.
- **Par mail** : opah.grandcharolais@urbanis.fr

Accompagnement gratuit qui va de la vérification de l'éligibilité du projet aux versements des aides en passant par la visite technique, la réalisation d'une étude technique et financière et le montage des dossiers de demande de subvention.



LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Présentation

Le syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais, créé en 2004, est une petite structure qui compte une petite quinzaine de salariés. Il a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) fin 2014.

Compte tenu de sa composition, le PETR est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre et fonctionne donc comme une collectivité. Une grande partie de son budget est composée des contributions de ses membres calculées au prorata de la population et de subventions de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Agence Régionale de Santé.

Présidé par Jean-Marc NESME, Maire de Paray-le-Monial, le PETR s'articule autour :

- d'un Comité Syndical qui regroupe 31 délégués représentant l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays,
- d'un Bureau, composé de 14 membres. Il a été élu par le Comité Syndical en septembre 2020. Aujourd'hui, tous les présidents de communautés de communes et maires des villes-centres y sont représentés.

Sa géographie

A cheval entre trois régions, situé aux portes de l'agglomération lyonnaise, le Charolais-Brionnais, il est composé de 129 communes, ce qui représente environ 90 000 habitants pour une superficie de 2 500 km². Le Pays Charolais-Brionnais couvre 5 communautés de communes :

Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme, Le Grand Charolais, Communauté de communes de Marcigny, Communauté de Communes de Semur en Brionnais et Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et s'articule autour de 8 villes : Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, Digoin, Gueugnon, Paray-le-Monial, La Clayette, et Marcigny.

Ses missions

L'objectif du pays est de rassembler les élus dans une structure opérationnelle pour défendre les intérêts du territoire, et de répondre aux besoins de cohérence des politiques territoriales menées par les financeurs publics qui sont aussi ses par-

tenaires : l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Ses missions visent à développer l'attractivité de notre territoire, mettre en valeur notre patrimoine, instruire certains documents d'urbanisme et mobiliser des fonds très importants à travers des contractualisations (Etat, Europe, Région, Département) en faveur des projets structurants communaux ou intercommunaux. Par exemple, LE ROUSSET-MARIZY a ainsi pu bénéficier de crédits européens (plus de 20000€) pour son commerce multiservice (boulangerie, café, snacking) et en sollicitera pour son projet d'aménagement sur le site du lac du Rousset.

Le pays fédère également toutes les initiatives en faveur du marketing territorial, de la veille sanitaire et médico-sociale, du développement touristique et patrimonial, de l'emploi et des compétences, de la communication sur l'image de marque du Pays Charolais-Brionnais pour susciter l'envie d'y vivre et travailler ;

Il développe l'expertise en matière d'urbanisme : plus de 1 000 documents d'urbanisme sont ainsi chaque année au profit de 75 communes, avec une garantie juridique dans 99 % des documents.



LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

CANDIDATURE UNESCO

Depuis 1972, l'Unesco, avec la « convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial », a créé sa liste du patrimoine mondial, qui recense des sites considérés comme ayant une valeur exceptionnelle.

Une reconnaissance internationale

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial apporte une visibilité internationale et un nouveau regard des habitants sur le patrimoine exceptionnel qui les entoure tout en les encourageant à le préserver. C'est un effort qui n'est pas uniquement tourné vers l'extérieur, il s'agit également d'une démarche territoriale permettant aux publics locaux de mieux comprendre ce qui les entoure. C'est une invitation à reconsidérer les espaces et les lieux de proximité dont on ignore parfois la valeur et la signification.

La surveillance du patrimoine

L'inscription est un engagement international avec des obligations de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Cette surveillance s'effectue par le biais d'outils tels que les Rapports Périodiques de l'UNESCO (tous les 6 ans) et les plans de gestion pour chaque bien devenus obligatoires depuis 2007. Les plans de gestion contiennent des actions de protection, de préservation, mais aussi de valorisation. Les biens du patrimoine mondial nécessitent un niveau de gestion renforcé.

Un facteur de rayonnement touristique et de développement pour la ville et ses environs

La vocation d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas liée à un projet de développement touristique. Cependant, cette reconnaissance pour un bien, en fait un facteur d'attractivité pour le territoire. Les nouveaux sites inscrits connaissent souvent une augmentation rapide du nombre de visiteurs avec les avantages et certains inconvénients associés dont il faut tenir compte et maîtriser.

Une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO est un projet qui s'étend sur une période de 10 à 15 ans. **En 2011, le Pays Charolais-Brionnais s'est engagé dans un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du berceau de la race bovine charolaise, en tant que paysage culturel évolutif vi-**



vant. Après une inscription sur la liste des Biens de l'Etat Français en mars 2018, le Pays Charolais-Brionnais a franchi deux des trois grandes étapes qui mèneront à l'UNESCO : la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle en avril 2019 puis la délimitation du périmètre de la candidature en septembre 2020.

Le Charolais-Brionnais est le berceau de la race charolaise, race à viande aujourd'hui mondialement connue et reconnue pour ses qualités d'élevage et bouchères. L'élevage marque fortement le paysage bocager de cette petite contrée du sud de la Bourgogne, riche d'un patrimoine culturel et naturel préservé et mis en valeur dans le cadre du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », obtenu du ministère de la Culture et de la Communication en 2007.

La reconnaissance du paysage culturel de l'élevage bovin charolais contribuerait à valoriser et préserver un système d'élevage durable qui a fait ses preuves et qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Le maintien d'un paysage d'élevage extensif à l'herbe, respectueux de l'environnement et du bien-être animal, à l'origine d'une viande de qualité, labellisée par une Appellation d'origine protégée (AOP Bœuf de Charolles), constitue un enjeu national et mondial.

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais est le premier paysage de bocage inscrit sur la liste indicative de la France et le premier paysage d'élevage bovin à candidater au patrimoine mondial. Au-delà de son intérêt patrimonial, ce projet s'inscrit dans les préoccupations actuelles relatives à l'élevage, la consommation de viande, la relation à l'animal et l'histoire de l'alimentation humaine, ce qui renforce son originalité et son importance.

LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Le projet est porté par les habitants, les éleveurs et les élus du Pays Charolais-Brionnais, les organisations professionnelles agricoles, les associations culturelles et patrimoniales. Il est soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et l'ensemble des partenaires institutionnels du Pays Charolais-Brionnais.

Petite histoire d'une race mondiale...

C'est là, en effet, que sont attestés, dès le XVII^e siècle, les premiers prés d'élevage et d'embouche et une population bovine aux effectifs limités, réputée pour son aptitude à l'engraissement, sous une robe souvent blanche, qui va devenir, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la race charolaise dont les caractéristiques sont fixées dans le livre généalogique ouvert en 1887 à Charolles.

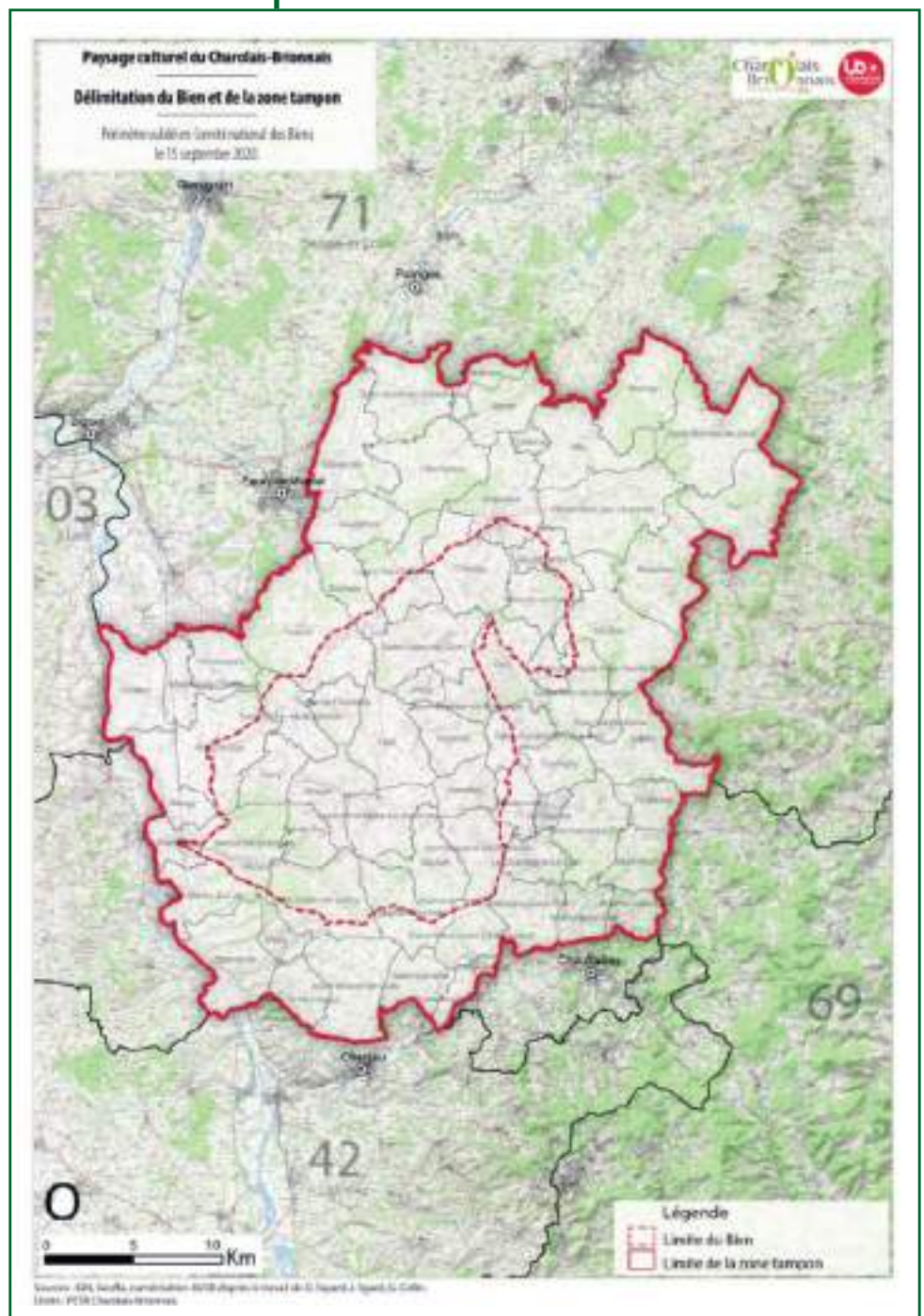
La population bovine du Brionnais s'étend d'abord aux cantons voisins du Charolais. Au XVIII^e siècle, elle arrive dans les herbages du Nivernais, étape sur la route qui conduit certains emboucheurs et marchands de bestiaux brionnais vers les marchés de la capitale, en particulier au marché de Poissy.

Dans le même temps, la race charolaise gagne le Bourbonnais (Allier), la vallée de Germigny (Cher), l'Indre, l'Auxois (Côte-d'Or), la Loire, si bien qu'au milieu du XIX^e siècle, elle occupe une place importante dans tout le centre de la France, remplaçant progressivement les autres races. La race est introduite en Vendée dans les années 1880, d'où elle gagne ensuite les Deux-Sèvres.

La charolaise connaît une expansion universelle au cours du XX^e siècle. Quelques exportations ponctuelles

sont réalisées dès la fin du XIX^e siècle vers la Roumanie et la Russie et, au début du XX^e siècle, vers l'Amérique du sud, Argentine, Brésil et Uruguay. Il faut cependant attendre les années 1960 pour que les envois de charolais à l'étranger deviennent importants et réguliers d'autant que la crise économique des années 1930 puis la Seconde Guerre mondiale freinent les échanges. La diffusion mondiale de la race connaît son apogée dans les années 1960-1970.

Elle est aujourd'hui présente dans 80 départements et dans plus de 70 pays à travers le monde.



BON À SAVOIR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour de nombreux projets de construction, d'extension ou de réhabilitation d'un bien immobilier, il est nécessaire de déposer une demande d'urbanisme à la mairie.

Le maire reste donc en la matière votre principal interlocuteur. Le dépôt de toutes vos demandes doit toujours se faire auprès de la mairie de votre commune. C'est le Maire qui est responsable des autorisations d'urbanisme. Le service mutualisé présent au sein du Pays Charolais Brionnais n'apporte qu'un soutien technique à l'instruction des demandes.

Cinq types d'autorisation d'urbanisme existent et sont fonction de l'importance et de la nature des travaux envisagés :

- Certificat d'urbanisme,
- Permis de construire,
- Déclaration préalable,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

Un formulaire cerfa correspondant à votre demande d'autorisation doit être complété.

Des pièces en fonction du type d'autorisation doivent être également jointes au formulaire cerfa :

Un plan de la situation du terrain dans la commune

Un plan masse des constructions : il s'agit du dessin du projet vu par le dessus. Ce plan doit préciser les caractéristiques du terrain, les constructions, les limites de propriété, les voiries. On doit y trouver les distances de la construction aux limites séparatives, l'accès à la parcelle, les réseaux, les points de niveau, les repères des prises de vues des photos, l'implantation du système d'assainissement non collectif.

Un plan en coupe avec une notice descriptive détaillée des travaux qui sont projetés (couleurs, matériaux, aménagements extérieurs...)

Des documents graphiques (photos, schémas...).

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres pièces peuvent être sollicitées en fonction de votre projet.



Lorsque votre projet est autorisé, il est obligatoire d'afficher sur un panneau l'autorisation sur le terrain pendant deux mois minimum et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à deux mois.

La décision notifiée au pétitionnaire indique également le délai dans lequel les travaux peuvent commencer. La déclaration d'ouverture de chantier (DOC) doit être adressée à la mairie. Cette déclaration n'est pas nécessaire pour une déclaration préalable de travaux.

Une autorisation d'urbanisme est valable 3 ans, délai pendant lequel les travaux doivent commencer. De même, l'autorisation n'est plus valable en cas d'interruption des travaux pendant plus de 1 an au-delà du délai initial de validité.

Il est possible de demander le prolongement de son autorisation pour une durée de 1 an, renouvelable une fois, demande qui doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit être faite à l'issue des travaux soumis à permis de construire ou de démolir, ou à déclaration préalable. Le formulaire est en principe envoyé avec l'arrêté de la décision, il est disponible également en ligne et doit être envoyé en Mairie.

Certaines autorisations d'urbanisme sont soumises à des taxes. Il s'agit notamment de la Taxe d'Aménagement mais il peut s'agir de la Redevance d'Archéologie Préventive.

Si, finalement, vous décidez de renoncer à votre projet, une demande d'annulation doit être déposée à la mairie à la condition que les travaux n'aient pas commencé, que la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) n'ait pas été déposée, et qu'aucune modification du terrain naturel n'ait été réalisée.

Le service urbanisme du PETR du Pays Charolais-Brionnais : un partenaire précieux

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi ALUR du 24 mars 2014, les communes ayant la compétence urbanisme (instruction des autorisations du droit des sols) et appartenant à une intercommunalité de plus de 10.000 habitants ne bénéficiaient plus, à compter du 1er juillet 2015, des services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires. Il en est de même aujourd'hui pour les communes couvertes par un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

En 2015, les élus ont pris la décision de créer un service d'urbanisme mutualisé à l'échelle du périmètre du PETR afin de répondre à ce nouveau besoin, en cohérence avec ses compétences liées à la planification (SCoT) et à la qualité des paysages (Charte de Qualité architecturale et paysagère, candidature Unesco, Pays d'Art et d'Histoire).

Ce service est spécialisé dans l'application du Code de l'Urbanisme et peut aussi renseigner les pétitionnaires avant le dépôt d'un dossier afin de les conseiller sur l'ensemble des démarches. Il peut également renseigner par téléphone les professionnels en charge de l'élaboration du dossier.

Mon projet fait-il partie des communes gérées par ce service urbanisme ?

Le service urbanisme du Pays Charolais-Brionnais gère les autorisations d'urbanisme des 52 communes suivantes : Baron, Baudemont, Baugy, Bourbon-Lancy, Briant, Charolles, Chassenard, Châtenay, Chauffailles, Clessy, Coublanc, Digoin, Fleury-la-Montagne, Gueugnon, Iguerande, La Clayette, La Motte-Saint-Jean, **Le Rousset-Marizy**, Ligny-en-Brionnais, Lugny-lès-Charolles, Mailly, Marcigny, Melay, Molinet, Oyé, Palinges, Paray-le-Monial, Rigny-sur-Arroux, Saint-Aubin-en-Charolais, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Edmond, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Léger-les-Paray, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Saint-Vincent-Bragny, Sainte-Foy, Saint-Racho, Sarry, Semur-en-Brionnais, Suin, Tancon, Tou-

lon-sur-Arroux, Uxeau, Vareilles, Varenne-l'Arconce, Varenne-Saint-Germain, Vendennesse-lès-Charolles, Vendennesse-sur-Arroux, Vitry-en-Charollais.

PLU et cartes communales

La Communauté de communes exerce la compétence obligatoire «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale» depuis le 1er janvier 2017. Sur les 44 communes de la Communauté de communes, 17 communes ont un document d'urbanisme opposable (PLU ou carte communale) :

-PLU : Baron, Charolles, Digoin, Le Rousset, Molinet, Palinges, Paray-le-Monial, Saint-Léger-les-Paray, Saint-Vincent-Bragny, Varenne-Saint-Germain et Vitry en Charollais.

- Carte communale : Chassenard, La Motte-Saint-Jean, Lugny-lès-Charolles, Saint-Aubin-en-Charollais, Suin, Vendennesse-lès-Charolles.

Les 27 autres communes sont soumises aux dispositions du Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

Quelques coordonnées utiles

Pays Charolais-Brionnais :

Téléphone : 03-85-25-96-36

Adresse : 7 rue des Champs Seigneurs,
71600 PARAY-LE-MONIAL

DDT 71 :

Téléphone : 03-85-21-28-00

Adresse : 37 Boulevard Henri Dunant, CS 80140
71040 MACON



NOTRE ÉCOLE

Le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal avec La Guiche

Au printemps 2023, une délégation du Conseil Municipal de La Guiche avait fait le déplacement pour une réunion extraordinaire avec notre équipe municipale visant à étudier la faisabilité d'un regroupement pédagogique intercommunal entre nos deux communes (RPI).

En effet, une fermeture de classe était annoncée pour l'école de La Guiche ce qui transformait, de fait, leur école en classe unique. Une organisation peu souhaitable pour le bien-être des élèves puisqu'un seul enseignant est alors en charge des différentes classes de la maternelle jusqu'au CM2.

La création d'un RPI permet d'associer des écoles entre elles afin de mutualiser les moyens et surtout de renforcer les effectifs pour préserver les postes d'enseignants de manière plus pérenne.

Notre commune connaît bien ce procédé puisque nous en avons fait usage pendant de longues années lorsque Le Rousset et Marizy étaient deux villages distincts. Grâce à cette pratique, nous avons pu conserver 3 classes jusqu'il y a trois ans.

C'est donc avec bienveillance que nous avons étudié la proposition de La Guiche consistant à regrouper nos écoles. Ce projet s'inscrit tout naturellement dans une démarche déjà entamée avec notre commune voisine puisque nous partageons actuellement une employée municipale en la personne d'Isabelle Bertrand qui travaille comme cantinière à l'école de La Guiche depuis deux rentrées. De plus, notre grand bus est parfois prêté à cette école pour transpor-

ter les élèves guichois en sortie scolaire.

Nous sommes très attentifs à ce projet parce que celui-ci permettrait d'organiser la scolarité de façon plus cohérente avec un enseignant par cycle. Nous avons perdu cette organisation lorsqu'un poste d'enseignant fut supprimé il y a trois ans car désormais, à Marizy, les deux enseignantes se partagent les élèves sur deux classes, ce qui n'est pas toujours aisé en termes d'organisation pédagogique.

Nous avons d'autant plus été favorables à cette idée de regroupement que la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale s'était engagée à ne pas fermer le poste d'enseignant à La Guiche pour la rentrée 2023-24 si une démarche de création de RPI était amorcée. Or, en considérant cela, nous avons tout de suite accepté de travailler sur ce projet.

UNE SALLE À MANGER PLUS GRANDE À LA CANTINE

Depuis le regroupement de tous les élèves sur un seul et même site, le restaurant scolaire tel qu'il existait ne permettait pas d'accueillir les élèves de façon satisfaisante lors des repas.

Les employés municipaux ont redistribué l'espace en abattant une

cloison ce qui a permis d'obtenir une salle beaucoup plus grande et commode à meubler.

Le plafond a été rabaissé et isolé pour des raisons thermiques mais surtout acoustiques. (voir photo)

Aujourd'hui, notre cantine peut recevoir aisément 30 élèves qui bénéficient des bons petits plats de Mme Marie-Christine Gaillardin, réalisés sur-place avec des produits achetés dans les commerces de la commune.

LA COMMUNE PARTICIPE À LA VIE DE SON ÉCOLE

Depuis plusieurs années, les textes officiels de l'Éducation Nationale ont rendu obligatoire l'apprentissage de la natation pour tous les élèves des classes élémentaires. Aussi, la municipalité a financé jusqu'à cette année les transports des classes vers la piscine. Des trajets devant parfois être effectués par des compagnies de bus extérieures puisque le nombre d'élèves était parfois trop conséquent pour notre bus communal.

A partir de cette année, le financement de ces transports incombera à la Communauté de Communes.

Depuis l'an dernier, le Conseil Municipal a voté également le financement d'activités sportives dans le cadre de l'école. Ainsi, des éducateurs sportifs ont pu apporter leurs compétences aux enseignantes en proposant des sports sortant un peu de l'ordinaire comme le Kinball ou le tir à l'arc.

Il nous semble important de proposer des actions sportives de qualité pour accompagner nos enfants sur le chemin du sport.



ECOLE DU ROUSSET-MARIZY

Année 2023

L'école compte deux classes : la classe de Maternelle-CP de Mme Coralie Renon et la classe de CE1-CE2-CM1-CM2 de Mme Béatrice Doucet.

L'année 2023 a été porteuse de nombreux projets à l'école :



L'année scolaire s'est terminée par une exposition des projets de l'année, des chants, une démonstration d'acrosport et les familles ont pu déguster des pizzas dans la cour de l'école.



Pour Carnaval, tous les élèves et les enseignantes se sont déguisés pour défiler dans les rues de Marizy.



Les classes se sont rendues au Cinéma Le Tivoli à Charolles à deux reprises.

L'année 2023 s'est terminée par le traditionnel repas de Noël offert par la municipalité et la visite du Père Noël qui a amené à chaque enfant un livre.



En fin d'année, les 2 classes se sont rendues à Bully dans la Loire pour un séjour de deux jours et des activités autour du milieu naturel et de l'environnement.

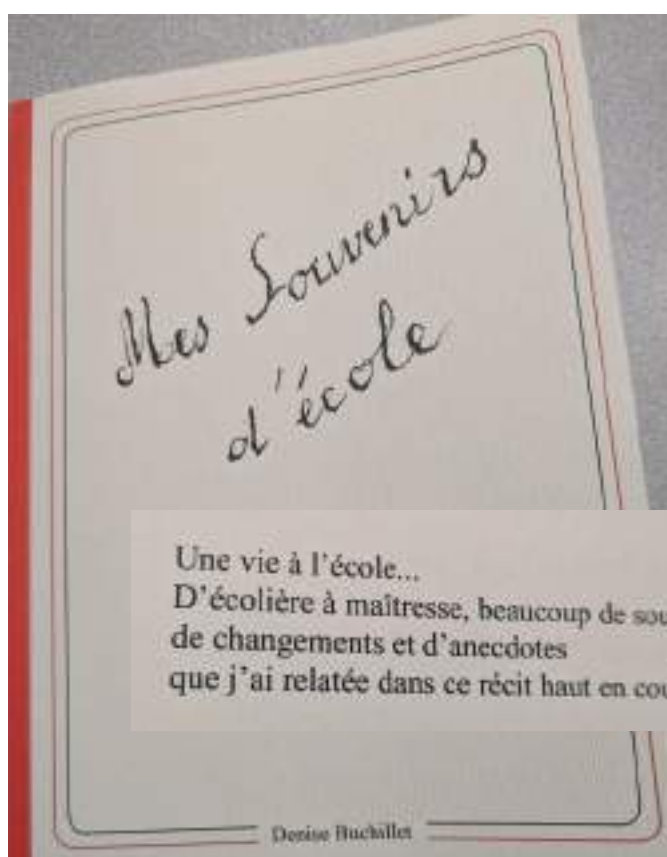


En cette année scolaire 2023/2024, les deux classes se réunissent avant chacune des vacances scolaires pour participer à des ateliers coopératifs autour du thème de l'année : Les jeux olympiques et le tour du monde.

ECOLE DU ROUSSET-MARIZY

MÉMOIRE D'UNE INSTITUTRICE DE NOTRE VILLAGE

Mme BUCHILLET Denise, institutrice à l'école du Rousset de 1956 à 1989 propose un formidable livre souvenir de son enseignement auprès de 173 élèves du village. Ce livre intitulé « mes souvenirs d'école » est en vente au prix modique de 7 euros au Vival et dans les 2 mairies.



2 NAISSANCES

Félicien LABAUNE GATEAU
le 24 janvier 2022

Jordan DE RAGO GUEUGNON
le 22 juillet 2022

4 MARIAGES

Chantal GREBERT et Alfred PIETRZAK
le 24 septembre 2022 au Rousset

Carole CHEVALIER et Jordan PERRA
le 1er octobre 2022 à Marizy

Blandine TWORZYDLO et Ludovic RATAJCZAK
le 22 octobre 2022 à Marizy

Maud PRUNIER et Guilhem TERTRAIS
le 28 octobre 2022 à Marizy

13 PERSONNES NOUS ONT QUITTES

Christiane RAZES	le 21 janvier 2022
Roger JANDEAU	le 22 janvier 2022
André DUBOIS	le 25 février 2022
Solange DELAUNAY	le 04 mars 2022
Henri DUPLESSY	le 19 juin 2022
François GIEN	le 29 juin 2022
Michel PETEUIL	le 01 juillet 2022
Robert BUFFET	le 05 septembre 2022
Eugène PAILLARD	le 15 octobre 2022
Renate QUEREN	le 08 novembre 2022
Jean PANAY	le 14 novembre 2022
Gérald MORETTI	le 25 novembre 2022
Louise PERRARD	le 27 décembre 2022

2 NAISSANCES

Martin Lucas FORNES DEHAY
le 14 juin 2023

Bertille GAUDET
le 9 décembre 2023



2 MARIAGES

Lisa DE RAGO et Anthony GUEUGNON
le 22 juillet 2023 à Marizy

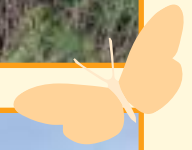
Aurélien SELLIER et Julien Roland KOZA
le 16 septembre 2023 à Marizy



8 PERSONNES NOUS ONT QUITTES

Juliette BRUHAT	le 4 janvier 2023
Lucienne WALTREGNY-DUCROUX	le 19 janvier 2023
Charles BAUDOT	le 25 janvier 2023
Denise BAUDOT	le 4 mars 2023
Philippe BASSY	le 6 juillet 2023
Nicole ANDRE	le 8 août 2023
Andrée BONIN	le 12 mai 2023
Jeanne SABORIN	le 18 mai 2023





lerousset-marizy.fr